

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2^e SEANCE2^e Séance du Mardi 20 Mars 1962.

SOMMAIRE

1. — Algérie. — Débat sur la communication du Gouvernement (p. 457).

MM. Portolano, Janvier, Arrighi, Leenhardt, Lefèvre d'Ormesson, Fraissinet, Debré, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Waldeck Rochet, Claudius-Petit, Joze, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, Trémolet de Villiers, Biaggi, Jarrosson, Le Pen, Borocco, le président.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 478).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ALGERIE

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la communication du Gouvernement relative à l'Algérie.

En application de l'article 132 du règlement, j'ai organisé le débat.

L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

Comme l'Assemblée souhaite sans doute éviter les séances nocturnes, nous siégerons cet après-midi, ce soir après le dîner (*Mouvements divers*), demain matin et, éventuellement, demain après-midi.

La parole est à M. Portolano. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. Pierre Portolano. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les députés des départements d'Algérie et du Sahara appartenant au groupe de l'Unité de la République ont mandaté leur président pour parler en leur nom. (*Au centre droit, sur de nombreux bancs à droite et sur divers bancs mesdames et messieurs les députés se lèvent.*)

Ils se borneront à cette déclaration. Aucun autre d'entre eux ne participera à ce que l'ordre du jour appelle abusivement un débat.

Ces députés, élus pour assurer la promotion juste et humaine de l'Algérie dans le cadre de la République française, conformément aux promesses les plus solennelles grâce auxquelles la

V^e République a vu le jour, dénoncent devant la Nation française et le monde libre la violation de la parole donnée et des droits imprescriptibles qui sont à la base de notre civilisation.

Au surplus, une fois encore — la plus grave de toutes peut-être — les droits du Parlement sont bafoués. Convoqués avec une hâte insolite, nombre de nos collègues d'Algérie sont dans l'impossibilité de rejoindre leur poste. Le texte des accords qui vient d'être paraphé n'a été publié qu'aujourd'hui, alors que le Conseil national de la révolution algérienne a eu tout loisir d'en délibérer en temps utile.

Selon l'engagement formel pris par le conseil des ministres le 13 octobre 1959, le Parlement devait se prononcer sur les modalités de l'autodétermination et déterminer les règles de l'amnistie.

Nous constatons qu'il n'en est rien.

Enfin et surtout, les négociations qui se sont déroulées ont tenu les élus à l'écart, alors que, pour reprendre une expression d'un membre de l'actuel Gouvernement, « il était conforme à la logique démocratique en usage dans le monde libre, de tout le monde libre, disait-il, que seuls des élus puissent être des partenaires valables pour des négociations politiques ».

Nous avons été placés devant un fait accompli. En effet, les consultations auxquelles nous avons été conviés n'ont été qu'un simulacre. Aucune de nos suggestions n'a été retenue. Au contraire, on s'est empressé depuis d'acquiescer aux nouvelles exigences de l'adversaire.

Ce débat est une parodie justifiant l'avertissement lancé par M. Terrencire à l'égard d'une « assemblée aussi condamnable dans son impotence qu'elle l'était naguère dans son omnipotence ».

Mais, ce qu'on a refusé aux Français, on l'a accordé aux rebelles : on a discuté avec eux de l'avenir de l'Algérie et, pourtant, le Premier ministre avait solennellement déclaré à cette tribune aux applaudissements de cette Assemblée : « Il n'y aura pas, il ne peut y avoir de négociations politiques » et la Présidence de la République l'avait confirmé.

Ces négociations ont eu lieu. Et quelles négociations !

Le Gouvernement français conteste au G. P. R. A. la qualité de gouvernement, tout juste assez pour éviter de le lier, mais pas assez pour s'abstenir de négocier avec lui et de le camper artificiellement aux yeux du monde comme l'interlocuteur exclusif. Tout ce qui, dans les accords, traite de l'avenir de l'Algérie pourra librement être remis en cause par le futur Etat algérien dans l'exercice de sa souveraineté.

Toute garantie des intérêts français est donc un leurre de plus après tous ceux que je viens de vous énoncer.

Comment, du reste, parler d'accord sérieux, messieurs, au moment où la presse et la radio nous révèlent une divergence de vues entre les partenaires sur des points aussi importants que la présence de l'armée française, la coopération, les termes de l'autodétermination ?

Sur ce qui reste des pseudo-accords, aucune illusion n'est permise.

Le silence est total et scandaleux sur le sort réservé aux Musulmans irréversiblement engagés avec la France. Ceux-là, nos frères, vont attirer sur eux la haine et le mépris que la France aura déchainés. De toutes nos forces, nous nous élevons contre ce crime.

Les Européens et assimilés devront, au bout de trois ans, choisir entre la nationalité algérienne et la condition d'étranger en Algérie; ils n'auront pas, ils ne pourront pas, en même temps et à la fois, demeurer Français et être chez eux sur la terre de leurs ancêtres.

Là était l'essence même et la légitimité de leurs aspirations. Le Gouvernement, s'il a réellement négocié sur ce point, a totalement échoué.

Enfin, il ne fait de doute pour personne, et surtout pas pour les négociateurs, que les accords doivent conduire à l'indépendance de l'Algérie. Mais ce qui est peut-être plus grave encore, c'est la certitude déjà affirmée par Ben Khedda de sa décision de retirer l'Algérie du pacte atlantique et d'instaurer en Algérie une démocratie populaire avec le parti du peuple, soit le parti unique.

Ainsi, pour la première fois dans le monde libre, un gouvernement occidental, par un accord librement consenti, a renoncé à garantir la liberté intérieure et le respect des droits de l'homme. Cela, vous l'avez ce matin passé sous silence, vous, Michel Debré qui aviez qualifié cette sécession, à cette même tribune, le 13 octobre 1959, comme la négociation du droit, ce droit que vous aviez si bien défini naguère.

Vos paroles demeurent présentes à nos esprits et dans nos cœurs. Souvenez-vous, souvenons-nous, elles disaient :

« Que les Algériens sachent surtout que l'abandon de l'Algérie est un acte illégitime, c'est-à-dire qu'il met ceux qui le commettent et ceux qui s'en rendent complices hors la loi, et ceux qui s'y opposent — quel que soit le moyen employé — en état de légitime défense. »

Mais, au-delà de vos justes paroles, c'est aux députés d'Alsace-Lorraine de 1871 que nous nous référons. Leur appel pathétique demeure notre charte et notre raison d'espérer. Voici ce qu'ils disaient :

« Une Assemblée, même issue du suffrage universel, ne pourrait invoquer sa souveraineté pour couvrir ou ratifier des exigences destructives de l'intégrité nationale. Ils s'arrogeraient un droit qui n'appartient pas même au peuple réuni dans ses comices. Un pareil excès de pouvoirs qui aurait pour effet de mutiler la mère commune dénoncerait aux justes sévérités de l'histoire ceux qui s'en rendraient coupables. »

« La France », disaient-ils encore, « peut subir les coups de la force; elle ne peut sanctionner ses arrêts. »

Aujourd'hui, la France grâce à son armée qui reste notre espoir, n'a pas subi les coups de la force; elle n'a pas l'excuse de la nécessité de faire sanctionner ses arrêts. C'est pourquoi la nation ne peut en aucun cas se considérer comme engagée par des actes illégaux et illégitimes que nous tenons pour nuls et non avenues.

Je ne quitterai pas cette tribune du haut de laquelle un député d'Algérie parla peut-être pour la dernière fois sans exprimer au nom du groupe de l'Unité de la République notre totale solidarité avec les populations que nous représentons ici.

Elles ont déjà cruellement souffert. Elles souffriront davantage encore de la trahison dont elles sont les victimes. Nous sommes, nous serons avec elles dans leur martyre et pour rester dignes d'elles, dignes de la France, nous refusons que soit amené chez nous aujourd'hui ou demain le drapeau de la France. (*Vifs applaudissements au centre droit, sur de très nombreux bancs à droite et sur divers autres bancs. — Les députés siègent au centre droit et à droite, chantent la « Marseillaise ». A gauche et au centre les députés se lèvent. Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Schmittlein. Vive de Gaulle!

M. Michel Habib-Deloncle. Vive la République!

M. Jean Durroux. On a galvaudé La Marseillaise!

(M. Portolano, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.)

M. le président. La parole est à M. Janvier.

M. Emile Janvier. Mesdames, messieurs, ainsi, après sept années de combats, voilà signés les accords qui mettent fin à la guerre fratricide d'Algérie.

Certes, on ne manquera pas d'avancer dans certains milieux intéressés que les signatures sont une chose et que leur respect

en est une autre. Certes, on alléguera, bien sûr, la subtilité des diplomaties orientales ou certaines conceptions particulières de la parole donnée et l'on prédira un sort funeste ou une fin dérisoire aux accords qui viennent d'être passés.

Pour notre part, nous sommes certes nombreux à penser que tout n'est pas résolu, que la paix et surtout la paix civile ne se gagne pas seulement par les armes ou par des mots, qu'elle est le fruit d'une longue patience, d'une compréhension, d'une loyauté et d'une honnête volonté mutuelles qu'il convient d'ailleurs de mettre en œuvre soi-même.

Mais nous sommes nombreux aussi à penser que des pourparlers qui ont duré si longtemps, qui ont été l'objet de tant de controverses, de suspensions et de reprises, dont les conclusions ont été si méticuleusement passées au crible dans leur fond comme dans leur forme, ne peuvent pas rester lettre morte.

Certes, bien des difficultés pourront encore surgir que nous sommes prêts à surmonter, mais le pas décisif est franchi qui nous permet désormais d'entrevoir l'aboutissement de nos efforts. Nous sommes engagés dans une voie audacieuse, mais humaine, et nous sommes décidés non à tout perdre, comme le prétendent ceux qui l'espèrent et qui jouent la catastrophe, mais bien au contraire à tout sauver.

Il y aura tantôt vingt-deux ans, nous avons pris l'habitude de servir les causes nationales les plus désespérées et les plus déchirantes. Dans la nuit sans étoile où nous étions alors nous avons entendu l'appel de de Gaulle et nous l'avons suivi. Malgré les angoisses de l'époque, l'Histoire approuva notre choix et justifia nos sacrifices.

De Gaulle n'est pas l'homme des solutions de facilité, il n'est pas non plus l'homme des solutions trompeuses. Il sait voir haut et loin. Il ne suit pas son époque, il la précède. C'est sans doute pourquoi il a choisi pour l'Algérie la seule solution difficile mais honnête et finalement payante: la libre disposition d'elle-même.

D'ailleurs, tout ce qui est arrivé en Algérie était prévisible depuis longtemps et de Gaulle l'avait bien perçu qui jetait en pleine guerre, à Brazzaville, les bases d'une transformation radicale de l'ancien statut colonial. Il n'a pas tenu à lui de mettre en œuvre les réformes salvatrices avant qu'elles soient imposées par la révolte et par la guerre civile. La IV^e République est morte pour avoir été incapable de choisir entre l'ancien statut qu'elle n'a pas voulu ou pas pu défendre et le nouveau qu'elle n'a pas osé promouvoir.

M. Antoine Guittou. C'est pourquoi Buron et Bacon sont au Gouvernement.

M. Emile Janvier. Elle a tout gâché, et pourtant après Dien-Bien-Phu, après sept ans de guerre-hésitation et la perte de l'Indochine...

M. Paul Coste-Floret. Il ne faut tout de même pas chanter victoire!

M. Emile Janvier. ...il était prévisible que la flambée d'indépendance gagnerait toute l'Afrique française.

Ce fut d'abord le Maroc avec les variations d'Antsirabé et de Neuilly et les formules creuses jamais appliquées de l'indépendance.

Ce fut ensuite la Tunisie où, soit dit en passant, sept étoiles de maréchal cautionnèrent le départ sans condition lors des accords de Carthage.

Ce fut enfin l'Algérie qu'il pouvait paraître impensable de conserver en son état de colonie, enserrée qu'elle était entre deux nations-sœurs indépendantes.

Quand la IV^e République moribonde transmit à de Gaulle son héritage empoisonné (*Interruptions et protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et au centre.*) nous étions à la veille de soutenir en Afrique treize guerres d'indépendance.

M. Antoine Guittou. Il reste, je le répète, que Buron et Bacon sont au Gouvernement.

M. Emile Janvier. Vous êtes touché, n'est-ce pas? Sans quoi vous n'interrompiez pas de la sorte.

N'est-il pas bon, n'est-il pas nécessaire de faire aujourd'hui ce rappel quand on voit à une exception près — qui d'ailleurs ne sera pas éternelle — toute notre ancienne Afrique française unie dans l'indépendance qu'elle le fut jamais dans la colonie? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Certes, ce résultat a été obtenu grâce à l'immense prestige dont jouissait le général de Gaulle dans toute l'Afrique noire; à la confiance qu'on lui accordait et qu'il a toujours honorée; mais ce prestige, intact en Afrique noire, est encore vivace dans cette Algérie du malheur où il a contribué pour beaucoup à

la conclusion des accords dont le détail, imparfaitement connu encore à l'heure actuelle, est déjà de nature à apaiser nos craintes.

Ce prestige, il existe encore à l'Est et à l'Ouest de l'Algérie, dans ce Maghreb tirillé, torturé par les influences étrangères et les pressions internationales, dans ce Maghreb qui se cherche dans les balbutiements d'une indépendance naissante et où, à travers de Gaulle, une fois de plus, on espère en la France. Demain, peut-être, cette union franco-maghrébine qu'on pouvait croire à jamais disparue sera une entité vivante.

Au fait, n'est-ce pas là la grande idée du général, la grande idée de sa vie, de faire par la paix et dans la liberté du choix la vaste réconciliation des esprits et des cœurs, seule capable d'assurer, à l'abri de toute hégémonie totalitaire, l'harmonieux épanouissement de toute l'Afrique du Nord ?

Devant cette immense entreprise, comme elles paraissent petites, et mesquines, et sordides, les manœuvres contre nature des malheureux égarés d'Algérie et de France qui tentent de saboter en pleine mer le navire en route vers le port !

S'ils avaient seulement exprimé leurs craintes ou leur angoisse, qui donc parmi nous eût refusé de les entendre, de les apaiser et de les rassurer ?

N'avons-nous pas, nous aussi, à certaines heures graves, été accessibles à l'angoisse devant l'ampleur des luttes et la montée des haines ? N'avons-nous pas, nous-mêmes, ressenti à certains moments d'affreuses amertumes devant le jugement ou la condamnation du monde ou de l'O. N. U. et devant les attaques perfides des pires esclavagistes de la terre ? Mais nous, nous avions pour nous soutenir dans l'épreuve la confiance que nous avions mise dans le patriotisme ardent et éclairé d'un homme qui mûrissait la solution et qui ne pouvait pas nous tromper, d'un homme qui avait jadis, dans les circonstances les plus dramatiques, sorti la patrie du tombeau, quand tant des braillards, ou des forcenés d'aujourd'hui s'accoutumaient de la défaite. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Je suis de ceux qui ont affreusement souffert de la discorde nationale, de celle d'il y a vingt ans comme de celle d'aujourd'hui. C'est pourquoi, me tournant vers ceux qui, encore de bonne foi dans cette enceinte, veulent s'isoler de la communauté nationale, je veux leur dire en toute sérénité : à quoi va vous mener votre attitude actuelle ? L'Algérie d'antan que vous vouliez à tout prix conserver — car c'est bien cela, au fond, que vous vouliez, n'est-ce pas ? — n'est plus en aucun cas possible, ni nationalement, ni internationalement. Votre solution algérienne était une solution trompeuse qui ne trompait plus personne que vous-mêmes. Vous nous vantiez à tout propos l'amitié qui vous liait en dehors de toute contrainte à la population musulmane, et c'est cette même population que vos amis abattent aujourd'hui sauvagement dans la rue.

Quelle dérision ce serait, si ce n'était une tragédie !

Devant cette position absurde qui ne mène qu'au suicide, n'avez-vous pas envie de vous reprendre un peu ? Car enfin, cet accord qui vient d'être signé à la face du monde contient de substantielles garanties pour la France comme pour les Français, européens ou musulmans. N'est-il pas aussi le gage, et un gage codifié, de la prospérité de l'Algérie future et cette prospérité peut-elle se faire sans notre concours, c'est-à-dire sans le vôtre ?

Réfléchissez à tout cela pour arrêter, s'il en est temps encore, les solutions du désespoir, absurdes ou criminelles.

Quant à nous, qui avons suivi pas à pas le long cheminement des dures négociations, nous savons le drame intime qui peut habiter les consciences devant l'inconnue des situations nouvelles. Nous ne pouvons pas être insensibles à l'évocation d'un passé qui berça et enflamma notre jeunesse, mais la nostalgie bien naturelle qui ne peut manquer de nous étreindre n'a pas de caractère morbide. Nous savons, en effet, en dépit des sarcasmes des aveugles ou des inconscients, que la solution obtenue est la plus raisonnable, la plus durable et la plus française, en fin de compte, de toutes celles, sérieuses, qu'on pouvait espérer.

Nous savons qu'elle ouvre à l'Algérie et à notre pays des perspectives immenses de fructueuse coopération, des perspectives où le sens national des deux peuples, bien loin d'avoir à s'affronter, sera complémentaire et, peut-être, intimement et librement mêlé.

C'est pourquoi, conscients des responsabilités qui sont les nôtres dans la réussite de l'œuvre immense mais difficile qui doit être entreprise, nous ne pouvons manquer d'apporter notre soutien et notre concours fidèle et permanent à M. le Président de la République, qui en a jeté les bases, au Gouvernement et à son chef courageux et tenace qui en assureront l'exécution.

Ce faisant, nous avons conscience de bien servir les intérêts de notre pays et ceux de l'Algérie ; nous avons conscience de

préparer la réconciliation des cœurs si souhaitable et si désirée par les peuples de France et d'Algérie. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Arrighi. (Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.)

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, mesdames, messieurs, pour la première fois dans la vie des différentes Républiques françaises, c'est à Paris même qu'il est demandé au Parlement d'admettre la mutilation du territoire national.

Le fait est sans précédent dans notre histoire.

Si, dans le passé, pareille mutilation dut être acceptée, ce fut en province, le 17 février 1871, à Bordeaux, ou le 10 juillet 1940, à Vichy, et c'était parce que les gouvernements du moment n'avaient pu se réunir normalement, parce qu'ils avaient dû provisoirement s'abaisser devant l'ennemi et parce que, alors, le pays avait été envahi ; mais du moins — et la lecture du *Moniteur* ou du *Journal officiel* de l'époque est là pour l'attester — cette acceptation fut décidée dans des débats empreints à la fois de tristesse, de désarroi et de consternation.

Aujourd'hui, et sans même avoir l'excuse de la défaite militaire, le régime a choisi de déposer ses armes. C'est au nom de l'unité nationale que l'on exclut et que l'on dénationalise. C'est sous le régime de la grandeur retrouvée que l'on replie, que l'on ampute et que l'on déchire. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sert à légitimer, contre leur volonté, le transfert de quelques millions d'hommes sous une domination et sous des lois étrangères. Que tout cela est triste !

M. Raymond Schmittlein. Ce sont eux qui choisiront.

M. Pascal Arrighi. Mais quelles que soient notre conviction ou nos positions politiques, l'affliction du présent, l'angoisse du lendemain sont trop grandes pour qu'il soit inutile d'accroître nos appréhensions par l'anathème ou la violence du propos.

Tel un citoyen qui, en justice, doit déposer sans haine, je voudrais m'en tenir au plan de l'analyse stricte des textes et du commentaire des événements pour apporter à cette tribune les avertissements et les démystifications nécessaires.

L'abandon peut, certes, se déguiser en victoire et le renoncement prendre le masque de la fierté mais l'esprit d'abandon demeure comme demeure l'esprit de renoncement. Permettez-moi de le souligner au seuil de mes observations, c'est cet esprit d'abandon qui est la caractéristique fondamentale des prétendus accords dont il nous a été rendu compte, ce matin.

Monsieur le ministre chargé des affaires algériennes, si votre persévérance a été récompensée par une signature dont un proche avenir nous dira en définitive quel sera le sort, c'est que vous êtes pareil à cet ambassadeur dont un écrivain du grand siècle disait qu'il possédait au suprême degré l'art de dorloter la négociation.

Mais à quel prix avez-vous abouti ? En suivant toujours une courbe descendante. On a pu faire reproche à la IV^e République de n'avoir jamais clairement formulé une politique. La V^e, elle, en a eu en trois ans au moins trois, sans compter les variantes : d'abord celle de l'Algérie française, puis celle de l'autodétermination, avant que celle-ci ne soit proprement enterrée sous les fleurs puisque le chef de l'Etat entendait lui substituer la pré-détermination en faveur de l'unique solution jugée par lui conforme au bon sens, c'est-à-dire, précisément, celle qui n'avait et ne pouvait avoir aucun fondement dans la réalité ; enfin, la solution de l'abandon.

Le pouvoir, qui avait décidé de se replier et qui avait pratiquement fixé une date, avait peu de chances d'obtenir de son interlocuteur des concessions sérieuses. Aussi, a-t-on vu les garanties s'effilocheur de conférence en conférence.

De leur séjour alpestre aux Rousses, nos ministres n'ont rapporté qu'un maigre bilan. Déguisés en skieurs, ils ont glissé sur la pente de l'abandon. Il serait d'ailleurs injuste de le leur reprocher personnellement. Sans doute, ne pouvaient-ils faire mieux dans les circonstances et dans les délais qui leur étaient imposés.

Constatons cependant qu'à travers leurs représentants officiels les Français d'Algérie, après 132 années de présence, n'ont pu obtenir des rebelles F. L. N. les droits qu'à Chypre la minorité turque a reçus de la majorité grecque dans des traités internationalement garantis et passés en la forme.

Or, les premiers commentaires français, officiels et satisfaits, doivent être rapprochés des déclarations concomitantes du G. P. R. A. qui ont déjà singulièrement réduit la portée de ce texte. Si l'on ne se trouvait dans un sujet bien triste, le chef de notre délégation à Evian pourrait se rappeler ce qu'écrivait à Choiseul le cardinal de Bernis : « Tout ceci se

décompose. On a beau étrayer le bâtiment d'un côté, il croûle de l'autre. Il me semble être le ministre des affaires étrangères des limbes. »

Le pouvoir sera le seul à marquer une satisfaction. Mais, dans les régimes, dans les sociétés moribondes et pour des textes sans valeur, l'ambition satisfaite a le goût amer de l'échec.

En fait, il n'y a pas de véritable traité, il n'y a pas d'accord véritable et ce que vous appelez accord ne pourra être appliqué.

La raison de cette impossibilité, c'est essentiellement une espérance trahie.

Pas de véritable traité, pas d'application possible d'un prétendu accord, une espérance trahie, ce sont ces trois points que je voudrais brièvement développer.

Les prétendus accords négociés aux Rousses, signés à Evian — ce sera le premier point de mes explications — ne sont pas de véritables accords ni dans la forme ni dans le fond.

Dans la forme, d'abord.

La pluralité de documents ou de déclarations a permis dès dimanche des interprétations différentes puisque les déclarations algériennes, notamment sur le scrutin qui allait précéder les accords de coopération, étaient sensiblement différentes de celles des membres du Gouvernement français.

Si, dès le premier jour, les pseudo-accords font apparaître des dispositions équivoques ou, pire encore, si l'un des interlocuteurs les tient pour caduques, il serait plus loyal d'admettre que le principal et unique effet des accords a été, comme le demandait mardi dernier l'éditorial de *Jeune Afrique*, de remettre au G. P. R. A. la clé de l'Algérie.

En droit international public, un Etat n'est juridiquement lié que par la ratification d'un traité. A défaut de clause expresse stipulant un délai préfix, un signataire reste libre de donner sa signature, sa ratification au moment où il le juge bon. Si l'Algérie s'organise en Etat, ses dirigeants ne seront pas tenus de ratifier ces accords; ils peuvent refuser de le faire sans engager leur responsabilité internationale.

Voilà ce que vous diront tous les juristes et les précédents ne manquent pas. L'Italie n'a pas ratifié les conventions de la Haye de 1907 et les Etats-Unis pas davantage le traité de Versailles.

Certes, ce refus de ratification pourra être jugé comme un acte politiquement inamical; mais nous n'en serons plus là. Les hommes du G. P. R. A. déclareront caducs des liens et des conventions dont l'équipe dirigeante dira qu'ils avaient été imposés.

Hélas! le processus est connu. L'interdépendance tunisienne a duré huit mois et le Conseil du Trône marocain huit jours.

Mais, par delà les problèmes de forme ou de technique juridique, c'est la question plus fondamentale du contenu de ces prétendus accords qui importe. Par les voix officielles et officieuses, une propagande trompeuse s'ingénie à prouver que des garanties réelles ont été accordées aux Français d'Algérie. Les garanties visent les Algériens français qualifiés de citoyens de statut civil de droit commun. Sous ce vocable sont compris à la fois les Algériens de souche européenne, les Israélites et les Musulmans qui ont opté pour le statut civil de droit commun, environ trois mille. Pour tous les autres Musulmans, sauf pour ces trois mille, il n'y a pas de garantie organique prévue; ils sont remis entre les mains du F. L. N.

Les citoyens de statut civil de droit commun pourront donc devenir Algériens tout en gardant la nationalité française; mais que dire de ce cumul provisoire de nationalités? Dans une étude publiée récemment par un hebdomadaire littéraire, étude qu'un juriste ne désavouerait pas et que le sociologue ne peut qu'approuver, M. Raymond Aron écrivait:

« Nul ne peut revendiquer le droit à une double citoyenneté, car l'essence de la citoyenneté c'est l'obéissance aux commandements de l'Etat et avant tout aux obligations militaires. Je puis être Français de religion juive, je ne puis être à la fois Français et Israélien. »

Un délai de trois ans est accordé aux Français d'Algérie. Après ce délai qualifié de réflexion, nos compatriotes seront dénationalisés par une acquisition de plein droit et sans discrimination de la nationalité algérienne, à moins qu'ils n'entendent demeurer étrangers en Algérie et donc sans garanties, ou qu'enfin ils ne se trouvent dans l'obligation d'être des rapatriés.

Pendant ce délai de trois ans, les citoyens français pourront exercer des droits politiques limités. Ce délai coïncide avec l'engagement de l'aide financière d'un montant égal aux programmes en cours, avec la durée du stationnement des troupes françaises en Algérie, en dehors de Mers-el-Kébir, du Sahara ou de quelques aérodromes.

Remarquons donc, et sans même rechercher si cette durée sera tenue, qu'après un délai de trois ans il n'y a plus rien. Trois ans: ce n'est plus assez pour faire des projets d'avenir. C'est seulement un délai de liquidation.

Mais c'est le fond même des dispositions qui révèle la parodie et le simulacre des garanties.

Il est sans doute posé en principe une représentation des citoyens français dans les assemblées à caractère administratif, économique ou social. Il est même prévu un adjoint spécial européen dans chaque commune et, pour les litiges, des tribunaux mixtes seraient organisés. Or, des dispositions de ce type avaient été nettement précisées dans les conventions franco-tunisiennes de 1955. On sait le temps qu'elles ont duré.

Et si les partenaires de la négociation ne veulent pas respecter les règles actuellement prévues, qui donc pourrait les y obliger, puisqu'il n'y a pas de procédure de contrainte? Qui donc serait chargé d'appliquer les décisions de ces tribunaux mixtes, sinon les Algériens eux-mêmes? C'est le propre de la législation sans obligation ni sanction, c'est-à-dire, en fait, des vœux pieux totalement inefficaces.

L'imagination des négociateurs français paraît avoir été bien pauvre, et le précédent qu'ils ont retrouvé troublant, pour ne pas dire scandaleux.

Il a, en effet, été prévu que les Algériens de statut civil de droit commun appartiendront à une association reconnue d'utilité publique, l'association de sauvegarde qui pourra ester en justice, intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire respecter les droits inscrits dans les accords. Nos négociateurs ont-ils pris garde au fait qu'ils ressuscitaient et appliquaient à nos compatriotes d'Algérie la sinistre technique de l'union générale des israélites de France, imposée aux juifs sur la demande des nazis par la loi de Vichy du 19 novembre 1941? (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Parquer les Français d'Algérie dans une association qui rappelle cette union de fâcheuse mémoire, leur conférer une vocation à être représentés dans des assemblées locales pour une durée maximum de trois ans, voilà qui apparaîtra dérisoire quand on connaît le précédent des conventions franco-tunisiennes.

Le 31 juillet 1954, dans la déclaration de Carthage, le président Mendès-France avait dit:

« Les Français, en échange de leurs services passés et présents, ont acquis le droit de vivre et de travailler en Tunisie. Il ne s'agit pas seulement de défendre les situations qu'ils se sont acquises. En vérité, ils doivent continuer, eux, leurs fils et les fils de leurs fils, une tâche qui répond à l'intérêt du pays et de tous ses habitants. »

Les négociations des conventions commencèrent avec la constitution du gouvernement Tahar ben Amar le 8 août 1954. Elles se poursuivirent jusqu'au 3 juin 1955, soit pendant dix mois. La durée des négociations fut plus grande que la durée des conventions elles-mêmes, puisque ces conventions furent abrogées le 20 mars 1956, c'est-à-dire moins de neuf mois après leur signature et moins de huit mois après leur ratification par le Parlement français.

A droite. Très bien !

M. Pascal Arrighi. Cependant ces conventions, et pour répondre à des questions préalables émanant de députés aujourd'hui silencieux dans cette Assemblée, avaient donné lieu à plusieurs votes à l'Assemblée nationale et à des débats plus amples au Conseil de la République, car s'y exerçait alors la vigilance de M. Michel Debré.

Pourtant M. Edgar Faure, président du conseil de l'époque, avait, le 8 juillet et le 30 août 1955, fait à l'Assemblée comme au Conseil de la République une déclaration solennelle qu'il est attristant de relire et qui donne, à la fois, tout son sens aux conseils que M. Edgar Faure nous prodiguait dimanche soir et leur vraie valeur aux pseudo-garanties obtenues par les négociateurs d'Evian.

« Je déclare, disait M. Edgar Faure, et le Gouvernement français déclare solennellement que les conventions pour lesquelles il vous demande l'autorisation de ratification ne pourront à aucun moment porter atteinte à la présence française en Tunisie qui demeure intangible... Les droits reconnus et les garanties accordées aux Français résidant en Tunisie ne sauront en aucun cas et sous aucun prétexte être remis en cause, révisés ou amoindris. »

On sait ce qu'il est advenu de cette promesse et de ces garanties solennelles: les conventions furent abrogées alors que l'encre n'en était pas encore sèche.

D'autres que moi diront le doute qu'ils ont sur la réalité du cessez-le-feu et nous en reparlerons dans un instant. Mais au-delà même de cette convention d'armistice, nous doutons

que les intérêts des Français d'Algérie puissent être protégés, fût-ce dans le court délai de trois ans. Car il n'existe malheureusement pas de garanties juridiques efficaces contre les brimades, la terreur larvée et la dépréciation des biens qui en résulte.

Nous savons maintenant que l'exécutif provisoire ne comprendra aucun Musulman anti-F. L. N. Nous savons maintenant qu'il disposera d'une force locale considérablement augmentée par rapport aux prévisions initiales.

Dès lors, nos compatriotes peuvent légitimement redouter de voir se constituer en fait une armée noyautée par les rebelles d'hier et mise à la disposition d'un pouvoir plus préoccupé de la lutte contre l'O. A. S. que du respect des intérêts européens. Le doute qui planait sur l'avenir éloigné s'étend à l'avenir tout proche.

S'il existe une justification de la politique suivie, elle n'est pas dans les garanties obtenues, car celles-ci sont illusoire ; elle tient dans un pari : on compte que le futur gouvernement algérien observera quelque modération en raison de l'aide que lui fait espérer la France. La garantie des garanties n'est plus l'armée française. Le F. L. N. n'accepte celle-ci que mise hors de jeu, remplacée pratiquement par la force locale pendant la période intérimaire, enfermée ensuite, jusqu'à son départ, derrière des barbelés. La garantie n'est plus la présence de la flotte à Mers-el-Kébir, car cette présence devra tenir compte du neutralisme de l'Algérie, de la décision, que nous a d'ores et déjà annoncée dimanche M. Ben Khedda, de soustraire l'Algérie à l'alliance atlantique. On peut dès lors se demander si, ainsi paralysée, cette base présentera quelque utilité pour la défense de l'Occident.

La garantie des garanties n'est plus cette force militaire de pays neutres, mais amis, que suggérait le président Guy Mollet. La garantie des garanties, c'est le Trésor français, ce qui est une manière de renouveler la formule de l'indépendance dans l'interdépendance, dont les uns ont fait mérite et les autres reproche au président Edgar Faure et qui, en fait, avait été proposée pour la première fois en 1921 par le président Paul Boncour devant la Chambre des députés, lors du débat de ratification du traité de Trianon avec la Hongrie, mais notion que M. Paul Boncour avait alors rattachée à une organisation générale de l'Europe.

Or, il ne s'agit plus de l'Europe, car nous n'en sommes pas là. Les chefs du F. L. N. ont de grandes ambitions locales. Ils présentent le règlement de la guerre comme une victoire de l'insurrection. Ils veulent pratiquer une révolution sociale populaire qui se ferait surtout aux dépens de l'ancien colonisateur ; et ils recevraient tout de même l'assistance de la France pour payer cette révolution. L'Algérie de demain ce serait comme si, à Cuba, Fidel Castro se faisait financer par les Etats-Unis.

Faute de temps, je ne m'étendrai pas sur les problèmes pétroliers. Qu'il me suffise de rappeler que, pour les garanties d'avenir, il a été prévu un organisme paritaire franco-algérien calqué sur la commission pétrolière libyenne, dont le président serait un Musulman et le directeur général un Français. Lui seul instruirait les demandes de permis ou de concession et examinerait tous les actes se rapportant aux titres miniers, mais il ne ferait que proposer et le gouvernement algérien pourrait bloquer toute proposition lui déplaisant. Sur ces refus prévisibles du futur gouvernement algérien, nous avons été avertis de manière non dissimulée.

M. Saad Dahlab, responsable des affaires étrangères au sein du G. P. R. A., dont il n'est pas indifférent de noter que, le 27 novembre 1958, il était, avec M. Ben Khedda, le premier pèlerin à Pékin, a choisi le journal communiste italien *Unita* pour préciser les vues du G. P. R. A. Voici ce qu'il a déclaré :

« Les nouveaux permis de prospection seront délivrés par l'Etat algérien. Et pour l'avenir, s'il y a des modifications à faire, c'est l'Etat algérien qui les décidera.

« L'organisme bipartite qui gère le pétrole saharien n'aura seulement qu'à donner son avis. »

Dans une note accompagnant les extraits de cette interview, le journal *Le Monde* écrivait :

« Les propos prêtés à M. Saad Dahlab sont équivoques. Ils ne cadrent pas avec ce que l'on sait du contenu et du contexte des négociations sur ce chapitre. »

Que pourrions-nous attendre de ces prétendus accords, alors qu'après la réunion du Jura et avant même la signature d'Evian M. Ben Khedda télégraphiait à M. Chou En-Lai son désir de coopérer avec la Chine communiste, coopération qui paraît exclusive — ou contradictoire — de celle de l'Occident ?

Voilà qui nous fait douter de la réalité de ces accords. Mais c'est leur application qui semble d'ores et déjà compromise. J'en viens ainsi au deuxième point de mes explications.

Ces faux accords, dépourvus de contenu réel, ne seront pas applicables dans deux de leurs dispositions essentielles, qu'il s'agisse, dans l'immédiat, du cessez-le-feu, ou, dans le futur, d'un scrutin encore appelé d'autodétermination.

Qui peut croire à un cessez-le-feu dans l'immédiat ? Certainement pas M. Ben Khedda, puisqu'il a déclaré dimanche que le cessez-le-feu n'était pas la paix. Et pourquoi faire crédit aux interlocuteurs militaires de la négociation, MM. Ben Tobbal et Berrouanda, deux anciens chefs de la villaya II du Nord Constantinois, qui avaient, le 20 août 1956, commandé le massacre des mines de El Alia et procédé en personne, avec leurs fellagha, à l'égorgeage d'une centaine de femmes et d'enfants ? Voilà quels furent les partenaires de la négociation d'Evian et quels sont les hommes chargés de l'appliquer.

Dans la déclaration du 16 septembre 1956, il avait été dit par le chef de l'Etat : « La date du vote, je la fixerai le moment venu, au plus tard quatre années après le retour effectif de la paix, c'est-à-dire une fois acquise une situation telle qu'embuscades et attentats n'aient pas coûté la vie à deux cents personnes en un an. »

Mais, deux cents victimes, c'est le chiffre officiel des morts pour la seule ville d'Alger, en trois semaines, depuis le 1^{er} mars !

M. Michel Habib-Deloncle. A cause de l'O. A. S. !

M. Pascal Arrighi. Il y a d'autant moins de chances que la paix soit rétablie que M. Ben Khedda a présenté les prétendus accords comme « une grande victoire du peuple algérien » et qu'il n'est pas d'exemple dans l'histoire, monsieur Habib-Deloncle, qu'on ait pu impunément disposer du sort de citoyens contre leur volonté. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

On oublie facilement qu'au dernier référendum les « non » ont largement dépassé les « oui », non seulement à Alger, Oran ou Bône, mais aussi à Blida, Bel-Abbès, Mostaganem et Constantine. Malgré tout cela, le pouvoir s'obstine dans l'erreur, avec colère et avec rage. On va vers la suprême forfaiture : l'alliance avec les rebelles contre les Français qui veulent le demeurer. (Applaudissements au centre droit et à droite. — Murmures au centre et à gauche.)

Il est facile et attristant de prévoir que cela ne pourra se régler que dans le sang.

Les Français d'Algérie ont médité — c'est un fait — la protestation des Alsaciens-Lorrains dont ils sont, pour plusieurs d'entre eux, les descendants directs. Dans la déclaration des députés d'Alsace et de Lorraine, qu'on rappelait tout à l'heure, il était dit :

« La paix faite au prix d'une cession de territoire ne serait qu'une trêve ruineuse et non la paix définitive ; elle serait pour tous une cause d'agitation intestine, une provocation légitime et permanente à la guerre. »

Mais, dans le futur, c'est le scrutin abusivement appelé d'autodétermination qui, sans doute, ne sera pas appliqué. Le *Monde* d'hier soir tirait sur quatre colonnes : « En douze jours de discussions serrées, la délégation F. L. N. a obtenu le renforcement des pouvoirs de l'Exécutif provisoire ». Et M. Herreman pouvait écrire : « La négociation fait apparaître d'emblée un sensible glissement de l'autorité des mains du haut-commissaire à celles des membres de l'Exécutif provisoire.

Si, par le truchement de l'Exécutif provisoire, le G. P. R. A. va gouverner déjà l'Algérie et si les reconnaissances, après celle de l'Union soviétique, lui parviennent en chaîne, pourquoi aurait-il besoin d'en appeler à l'approbation populaire ?

L'hebdomadaire tunisien *Jeune Afrique*, si proche des thèses F. L. N., écrivait déjà le 16 janvier dernier que l'autodétermination était « une fiction opérationnelle » et déclarait, le 6 mars, que c'était une procédure « périmée ». Craignons que ce scrutin, même vidé de tout son sens, n'ait jamais lieu en Algérie.

Ici encore, les textes et les promesses solennels auront été, avec l'espérance, trahis.

« L'espérance trahie », c'est le titre du récent livre de M. Jacques Soustelle. Plus qu'une confession personnelle émouvante, il évoque la somme des déceptions de tous ceux qui avaient cru être compris de celui qui, le 4 juin 1958, s'était adressé à eux du haut du Forum d'Alger. Ce jour-là, comme dans les semaines précédentes où, patiemment, il avait préparé son retour aux affaires, il aurait dû nous dire : « Ne comptez pas sur moi pour défendre l'Algérie française ! Je n'y crois pas ». Il a préféré prendre le pouvoir sous un masque. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Trompant finalement tous les espoirs placés en lui, pour reprendre son expression, il a « fait mûrir » la solution. Et la nation rejeta non seulement l'idée, mais le terme même de

L'Algérie française devenue officiellement un mythe comme si les deux mots accolés de France et d'Algérie présentaient pour le cœur et pour l'esprit je ne sais quoi de contradictoire ou de déshonorant.

Mais, en ces trois années, que de valeurs ont été détruites ! La Constitution violée, les libertés publiques saecagées, l'armée brisée, le Parlement abaissé, l'opinion désorientée, sur quel champ de ruines n'a-t-il pas élevé son monument solitaire ! (Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite. — Exclamations à gauche et au centre.)

M. Raymond Schmittlein. Pourquoi ne parlez-vous pas de l'O. A. S., de ses viols, de ses rapt, de ses meurtres ?

M. Pascal Arrighi. L'Algérie indépendante et neutraliste, c'était ce que demandait, dès novembre 1954, le parti communiste, et M. Waldeck Rochet pouvait le rappeler récemment sans réplique possible.

C'était aussi justifier l'action de cette villaya 8, symétrique de la cinquième colonne du franquisme et qui, s'ajoutant aux six villayas des combattants — à la villaya 7 des morts, comprenait dans le langage fellagha — cette villaya 8, tous les communistes, progressistes et défaitistes des réseaux de soutien qui déployaient une action continue en faveur du F. L. N. Oui, en vérité, pour en arriver là, point n'était besoin de tant de sang et de larmes !

Il est sévère le destin qui a voulu que l'homme qui condamna « la meute de l'abandon vulgaire » épouse sa thèse alors même qu'il la déteste et qu'elle le lui rend bien.

Mais voici maintenant la patrie déchirée dans ses terres et dans son âme. Comment ne pas songer à tous ceux dont la mort a pris la valeur d'un témoignage et qui auront eu la chance de ne pas connaître la honte du drapeau amené et des promesses trahies !

Au centre droit. Comme au Liban !

M. Pascal Arrighi. La France reste et restera en Algérie ! Depuis le délégué général, depuis les généraux commandants en chef jusqu'aux modestes chefs de poste de villages ou de mechtas, ce serment, il a été fait et répété parce qu'il était conforme aux directives reçues. Les morts, eux du moins, n'auront pas connu la honte du reniement. L'éternité aura été pour eux comme une délivrance.

Comment ne pas songer au long cortège des innocents des deux communautés immolés depuis sept ans et qui sont morts sans rien comprendre à l'injustice qui les arrachait à la vie !

Si tout cela pouvait avoir une fin ! Mais sur cette Algérie qui a déjà été interdite par le pouvoir à des parlementaires français avant d'être une terre étrangère, le drame sanglant n'est pas pour autant terminé.

M. André Roulland. Vous vous chargez d'empêcher sa fin !

M. Pascal Arrighi. Dans cet hémicycle, qu'on a souvent défini la maison sans fenêtre, il ne vous est pas difficile, mesdames, messieurs, d'imaginer le spectacle de militaires français tirant sur des Français d'Alger, d'Oran ou de Bône...

M. Raymond Schmittlein. C'est ce que fait l'O. A. S.

M. André Roulland. Ce qui ne gêne pas M. Arrighi.

M. Raymond Schmittlein. Qui avez-vous assassiné, monsieur Arrighi ?

M. Habib Delonca. Vous, monsieur Arrighi, vous achevez vos adversaires dans les hôpitaux !

M. Pascal Arrighi. ... pour installer Ben Khedda et hisser le drapeau sanglant des fellagha.

Il ne vous est pas interdit de penser que cette honte suprême ne réglerait rien, déclencherait une guerre civile atroce et alimenterait une résistance qui ne faiblirait pas.

J'admire ceux qui ont pu trouver satisfaction et repos dans l'annonce d'un cessez-le-feu illusoire.

M. André Roulland. Ils sont nombreux !

M. Pascal Arrighi. J'avoue ne pas avoir partagé cette joie. Le Méditerranéen que je suis ne peut pas ne pas ressentir l'écrasante, l'insurmontable tristesse qui oppresse aujourd'hui nos frères d'Algérie.

Quant à vous, monsieur le Premier ministre, appliquant à vous-même le propos affreux d'un de nos chefs militaires, vous avez

« tourné la page », mais par l'effet d'une justice immanente, en face d'un cessez-le-feu qui n'est pas de victoire, mais d'abandon, isolé et délaissé par nombre de ceux qui étaient encore demeurés vos amis, il vous faudra quitter dans les prochaines semaines sinon dans les prochains jours votre poste, car, en raison de ce que vous avez fait, écrit, déclaré ou promis, vous êtes disqualifié et sans autorité pour appliquer la politique d'Evian ; mais celui qui vous succédera apparaîtra très vite affaibli, incertain et, partant, sans pouvoir.

Le pays qui répugne à la guerre civile s'apercevra très vite, mesdames, messieurs, qu'une autre politique et qu'un autre gouvernement sont nécessaires pour réconcilier la nation avec elle-même, rassembler tous ses fils.

M. Jean Morisse. Pas l'O. A. S. en tout cas !

M. Pascal Arrighi. ... et leur donner, suivant le mot de Chateaubriand, « une espérance plus longue que le temps et plus forte que le malheur ». (Vifs applaudissements au centre droit et sur certains bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Leenhardt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Mesdames, messieurs, dès la conclusion de la conférence d'Evian, le bureau du parti socialiste a salué avec une grande satisfaction l'heureux événement que constitue, à ses yeux, le cessez-le-feu, étape décisive, recherchée et souhaitée depuis tant d'années par tous les socialistes et tous les démocrates en Algérie et en France.

M. René Pleven. Très bien !

M. Francis Leenhardt. Aujourd'hui, il nous appartient d'apprécier le contenu des accords. Pour le groupe socialiste, cette appréciation ne pose pas de problème. Il lui suffit, en effet, de se récréer à la position ainsi définie par son dernier congrès de mai 1961 :

« Dans la meilleure hypothèse, les négociations permettront de soumettre à la ratification du peuple algérien une solution établie d'un commun accord entre les parties. L'accord doit aboutir à la création d'une Algérie souveraine librement associée avec la France dans l'intérêt des deux Etats. Cette souveraineté suppose la décolonisation intégrale de l'Algérie, exclusive de toute partition. L'association exige des garanties pour les Européens vivant en Algérie et pour les Algériens vivant en France. Elle impose à la France, si l'Algérie le désire, l'octroi d'une aide culturelle, technique et matérielle. »

Nous observons que les accords intervenus recouvrent très exactement, tant dans la procédure que dans le fond, les préoccupations exprimées par notre dernier congrès.

Nous avons toujours accordé une importance majeure au problème des garanties fondamentales à prévoir pour consacrer le droit de la minorité européenne à vivre en Algérie. Au terme d'une étude très approfondie que le parti socialiste a poursuivie en commun avec les organisations syndicales libres, avec le parti radical et radical-socialiste, avec l'union démocratique du travail, avec les indépendants de gauche et avec d'autres organisations, un manifeste a été adopté unanimement en janvier 1961 que *Le Populaire* a rendu public dans une page spéciale du 26 mai 1961.

Nous retrouvons dans le texte des accords l'essentiel des positions qu'il nous avait paru indispensable de prévoir pour les minorités dans le cadre d'une Algérie indépendante associée à la France.

Cette fermeté et cette ténacité des organisations démocratiques de la gauche à exiger des garanties pour la minorité européenne ont exercé une influence heureuse : le F. L. N. a compris qu'aucun gouvernement français n'accepterait de renoncer à ces garanties.

Le groupe socialiste donne donc son approbation à l'œuvre des négociateurs. Le soutien qu'il apporte au Gouvernement dans cette circonstance s'inscrit dans la ligne du soutien qu'il a déjà fourni à chacune des grandes étapes de la politique algérienne du général de Gaulle : autodétermination, vote des pouvoirs spéciaux au lendemain des barricades, participation au référendum du 8 janvier 1961 sur l'autodétermination des populations algériennes ainsi que sur l'organisation des pouvoirs publics avant l'autodétermination, deuxième question dont on mesure aujourd'hui toute l'utilité ; soutien aussi lors du putsch d'avril 1961.

Nous ne sommes pas sans mérite à avoir apporté ce soutien à toutes ces étapes, alors que nous avons été, depuis le début de la législature, les animateurs de l'opposition, dans cette Assemblée, à la politique économique, sociale, financière du Gouverne-

ment, comme à sa politique étrangère, comme aux atteintes à la laïcité et aux violations de la Constitution. (*Mouvements divers sur certains bancs au centre droit et à droite.*)

A droite. Revenez au sujet.

M. Francis Leenhardt. Nous avons eu d'autant plus de mérite que, lorsqu'il se trouvait à la direction des affaires du pays, notre parti a été combattu dans sa politique algérienne, avec une injustice passionnée, par plusieurs de ceux qui occupent aujourd'hui les bancs du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais notre soutien à la politique algérienne, nous l'avons apporté sans conformisme... (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Raymond Gernez. Ils ont la mémoire courte !

M. Abbès Moulèssehoul. Pas les Musulmans !

M. Francis Leenhardt. ...et sans passivité. Nous sommes des citoyens, nous ne sommes pas des sujets.

M. Raymond Gernez. Très bien !

M. Francis Leenhardt. C'est ainsi que nous avons manifesté notre désaccord sur des préalables qui ont retardé l'heure de la négociation : les « couteaux au vestiaire », le refus des garanties de l'autodétermination, la souveraineté sur le Sahara. Nous avons déploré publiquement que d'irremplaçables occasions aient été perdues à Melun, à Evian et à Lugrin. Nous avons condamné toute idée de partition ou de regroupement et nous avons requis la censure contre la carence d'un gouvernement qui s'est montré si lent et si faible dans l'organisation de la lutte contre les criminels de l'O. A. S. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cela nous donne le droit de regretter les retards qui ont été apportés dans la nécessaire négociation. Il était si évident, comme nous l'avons montré souvent à cette tribune, que le prolongement des conflits, c'était une réconciliation plus difficile, c'était l'altération de nos rapports avec les jeunes Etats indépendants du Maroc et de la Tunisie, c'était le trouble jeté dans nos rapports avec les treize républiques africaines et avec la république malgache ; c'était pousser aussi les Musulmans, qui répugnent par sentiment religieux au communisme matérialiste, à chercher appui à l'Est.

Il a fallu attendre la cinquième année de la guerre pour voir Ferhat Abbas prendre le chemin de Pékin et de Moscou.

Et, certes, nous savons bien que le F. L. N. n'a mis aucun empressement à négocier, qu'il a lui-même multiplié les préalables. Le gouvernement Guy Mollet en a fait l'expérience lorsque déjà, en 1956 et en 1957, il a chargé notre regretté camarade Commin de prendre un premier contact avec le F. L. N.

Mais nous déplorons que le pouvoir ait fourni lui-même au F. L. N., à diverses reprises, motif à retarder la négociation et à spéculer sur la durée du conflit. Si l'on avait traité plus tôt n'aurait-on pas évité cette orientation neutraliste de l'Algérie de demain qui est dès aujourd'hui affirmée ?

Comme on a tardé aussi à expliquer à l'armée les données nationales et internationales qui ont déterminé les objectifs politiques du pouvoir, Strasbourg est venu bien tard et avant il y avait eu la tournée des popotes ?

On a trop longtemps laissé l'armée s'enfermer dans le schéma simpliste de la guerre subversive, sans lui montrer les causes profondes de la rébellion et ses liens avec le mouvement irrésistible qui, dans le monde d'aujourd'hui, pousse les peuples des pays sous-développés vers l'indépendance.

Comme on a tardé aussi à donner à ceux qui pensent à leur rapatriement en France des gages tangibles de la solidarité nationale. Combien de Français en Algérie ont été livrés aux thèmes mensongers de l'O. A. S. sur l'abandon parce qu'on négligeait de répondre à leurs inquiétudes !

Mais plus encore, ce que nous payons aujourd'hui, c'est le long aveuglement de tous ceux qui, depuis le projet Blum-Viollette d'intégration, en passant par la non-application du statut de 1947, par leur refus du collège unique, par le rejet de la première loi-cadre ont vissé le couvercle de la marmite jusqu'à ce qu'elle explose (*Applaudissements à l'extrême gauche.*), faisant obstacle avec acharnement à toutes les réformes sociales et politiques qui, adoptées en temps utile, auraient permis une évolution pacifique des deux communautés.

Ce que nous payons aussi aujourd'hui c'est l'exploitation démagogique du patriotisme des Français par des leaders politiques fanatiques du nationalisme, qui ont longtemps répandu leur poison de sorte que la désintoxication de notre peuple a été

lente et que l'heure de la paix s'en est trouvée retardée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons lutté de toutes nos forces contre ces marchands d'illusions. Dans le moment même où le gouvernement Guy Mollet prenait la décision d'envoyer le contingent en Algérie pour protéger la minorité européenne, il affirmait que les armes ne suffiraient pas à régler le problème algérien, non plus que l'effort de développement économique et social, et qu'il faudrait une solution politique à ce problème, solution politique qui réaliserait l'égalité entre les populations et assurerait le respect et la protection des droits de la minorité.

Nous sommes restés obstinément fidèles à ces objectifs.

Ils sont atteints aujourd'hui pour l'essentiel par les accords qui nous sont soumis, mais le cessez-le-feu n'est qu'une étape. Ce qui compte maintenant, c'est d'assurer d'abord sa mise en application, de veiller ensuite au respect scrupuleux des accords par les deux parties qui les ont négociés.

C'est une tâche très lourde, c'est une tâche très difficile — nous le savons bien — malgré le climat d'euphorie que s'efforcent de créer les organes officiels de l'information.

Nous savons bien que le peuple de France, dans le soulagement que le cessez-le-feu tant attendu lui a procuré, ne peut s'empêcher de ressentir une angoisse profonde en pensant à ses enfants qui se trouvent encore là-bas, en pensant aux risques de heurts sanglants qu'une organisation criminelle et démoniaque cherche à provoquer.

Dans un tel moment, il est choquant de voir certaines formations dominées par le souci de chercher un profit de politique intérieure.

« C'est ma paix », dit le parti communiste, oubliant qu'il a condamné l'autodétermination jusqu'au moment où M. Khrouchtchev l'a approuvée (*Applaudissements à l'extrême gauche.*), oubliant qu'il n'a vu dans le danger des ultras qu'un épouvantail destiné à mystifier l'opinion ; oubliant qu'il n'a jamais éprouvé le besoin d'exiger des garanties pour les Européens.

M. Maurice Thorez. C'est faux !

M. Francis Leenhardt. « C'est ma paix », dit l'U. N. R., ...

M. Henri Duvillard. Le parti socialiste aussi.

M. Francis Leenhardt. ...oubliant que la plupart de ses chefs ont été parmi les plus aveugles, que l'élection de ses membres s'est jouée sur le slogan « Algérie française » et que pendant les premières années ses positions ont gêné les efforts du Président de la République pour faire évoluer l'opinion. (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. Henry Rey. Pas vous !

M. le président. Je vous prie d'écouter l'orateur dans le calme. Monsieur Leenhardt, vous avez la parole.

M. Francis Leenhardt. Non, c'est la paix du peuple français qui a consenti d'immenses sacrifices pendant plus de sept ans (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et au centre*) pour assurer la protection de la minorité européenne, défendre son droit à vivre en Algérie. Et maintenant il faut convaincre cette minorité qu'elle ne doit pas sous-estimer ces sacrifices, ni mépriser la volonté du peuple qui les a consentis. Il faut lui montrer que l'O. A. S. a menti en disant qu'elle serait abandonnée, qu'elle ment quand elle fait croire à la possibilité d'un renversement de la politique en France. Il faut lui montrer qu'on ne la confond pas avec les chefs dévoyés qui exploitent ses déceptions, ses incertitudes et veulent s'en faire un tremplin pour instaurer un fascisme qui inspire à la quasi-unanimité des Français une violente répulsion.

Si les Européens comprennent cela, comme nous l'espérons, alors nous irons vers la réconciliation et vers la coopération. A défaut, c'est l'évidence, nous irons vers la « congolisation » et tous les sacrifices qui ont été faits l'auront été en pure perte. Notre peuple ne mérite pas un tel malheur.

Quant à l'O. A. S. que le Gouvernement a laissé s'installer et se développer malgré nos avertissements répétés, elle est aujourd'hui un obstacle de taille sur la voie de la paix. Il va falloir se saisir de ses cadres, de ses tuteurs, les terrasser — je dis bien les terrasser — car au pays ils apparaissent aujourd'hui comme des bêtes féroces. Le pays est hérisé d'horreur par l'abominable tragédie d'El Biar comme par l'affreuse fusillade des Musulmans attendant leur autobus, comme il l'a été par le lâche attentat qui a fait, à Issy-les-Moulineaux, tant d'innocentes victimes. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien !

M. Francis Leenhardt. Face aux menaces des néo-nazis, le pays est déterminé, il est résolu, il est debout. Il ne pardonnera pas les hésitations et les retards dans un combat dont dépendent ses libertés.

Au moment de conclure, je voudrais dire avec netteté que si le groupe socialiste s'abstient, dans ce débat, d'entrer dans le détail et d'apporter des réserves et des critiques sur le contenu des accords, c'est qu'il est conscient, honnêtement, qu'il était difficile, à l'heure actuelle, d'obtenir des garanties meilleures.

M. René Laurin. Très bien !

M. Francis Leenhardt. Notre pays arrive au terme d'une décolonisation dont il a compris, plus lentement que d'autres pays, l'inéluctable nécessité, une nécessité qu'on ne peut contester que par ignorance, par aveuglement ou par mauvaise foi.

Il a fallu lutter contre beaucoup de préjugés raciaux, contre beaucoup de privilèges, contre beaucoup d'aveuglement. Nous en avons mesuré toute la difficulté, en particulier, dans cette enceinte même, lors des longs débats nécessités par le vote de la loi-cadre Gaston Deferre qui a donné l'autonomie interne aux territoires africains, favorisé la formation des élites et ouvert la voie à l'indépendance, dans l'amitié et dans la coopération, des treize républiques africaines et de la république malgache.

L'Angleterre nous a précédé dans cette voie, avec son réalisme et avec son esprit démocratique.

Il est vrai qu'elle a la chance d'avoir une droite conservatrice plus éclairée que la nôtre ! (*Exclamations à droite.*)

M. Raymond Mondon. Ce n'est pas gentil !

M. Francis Leenhardt. Arrivé au pouvoir, le parti conservateur anglais a poursuivi l'œuvre d'émancipation des peuples colonisés qui avait été entreprise par le parti travailliste. Dans son dernier manifeste électoral, le parti conservateur s'est vanté du fait qu'en quinze ans, l'Angleterre avait libéré 600 millions d'hommes dans le même temps où la Russie soviétique en avait colonisé et asservi en Europe près de 100 millions. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Et le manifeste conservateur affirmait la volonté d'achever l'œuvre ainsi entreprise.

Nous étions donc en retard et, pour tant, sur le plan des idées, la France des Droits de l'homme n'a jamais en retard. Dans le préambule de la Constitution de 1846 nous avions bien inscrit, il y a seize ans : « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. »

Aujourd'hui, la France achève de mettre ses actes en accord avec ses pensées ; et l'accueil fait par le monde entier à sa décision prouve qu'en cédant encore une fois à son génie libérateur, la France va retrouver son visage traditionnel et la source de son immense rayonnement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lefèvre d'Ormesson. (*Applaudissements à droite.*)

M. Olivier Lefèvre-d'Ormesson. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, il y a plus de 2.300 ans Hérodote disait : « Nul n'est assez insensé pour préférer la guerre à la paix, car dans la guerre ce sont les pères qui enterrent les fils tandis que dans la paix ce sont les fils qui enterrent les pères. »

Nous devrions aujourd'hui nous réjouir sans réserve à l'annonce du cessez-le-feu en Algérie. Pourtant, qui d'entre nous aurait l'impudence de donner libre cours à sa joie ? Est-ce l'aurore d'une paix féconde entre les hommes qui composent l'Algérie ou l'abandon d'un nouveau territoire et de ses populations à l'autre monde ?

Telle est la véritable question qui nous hante.

Au lendemain de Dien-Bien-Phu, Mgr Tardini confiait ce message à mon père : « Allez dire à votre gouvernement qu'il n'a plus un jour à perdre pour se préparer à la guerre en Algérie. »

Elle éclatait quelques semaines plus tard, tragiquement illustrée par l'assassinat au bord d'une route de ce jeune ménage d'instituteurs français ; mais, pour eux, nulle adresse ne fut lue dans les écoles publiques.

En écoutant dimanche soir le Chef de l'Etat prononcer son allocution, qui oserait dire qu'il n'avait pas le cœur serré ?

S'agit-il de la paix ou d'un renversement d'alliances ?

Dès l'aube du lendemain, le journal *L'Humanité* annonçait une grande victoire. Le président Khrouchtchev adressait de son côté à M. Ben Khedda ses félicitations et lui annonçait qu'il

reconnaissait ipso facto son gouvernement, nonobstant la période transitoire et le scrutin de l'autodétermination.

La menace qui pèse sur l'Algérie n'est même plus voilée.

Trois semaines plus tôt, il est vrai, M. Ben Khedda avait adressé l'expression de sa reconnaissance et de sa fidélité à M. Chou-En-Lai.

Au reste, seul le journal du parti communiste publiait, dès lundi matin, le texte intégral de l'allocution prononcée la veille au soir par M. Ben Khedda sur les ondes de Radio-Tunis.

Vous nous dites, monsieur le Premier ministre, que les accords sont satisfaisants, qu'ils donnent des garanties fondamentales pour le maintien de notre armée, comme pour celui de tous les Français d'Algérie. Ceux de souche, peut-être, mais ceux de cœur, les meilleurs ! Qu'en avez-vous fait ?

J'observe par ailleurs que le langage de M. Ben Khedda diffère considérablement du vôtre. Je le cite : « Les questions militaires ont été résolues dans la perspective de l'évacuation des forces armées françaises. L'énorme potentiel militaire de la France en Algérie, humain et matériel, sera évacué dans un calendrier précis. » Or ces accords comportent de plus la rupture du pacte atlantique qui couvre l'Algérie. M. Ben Khedda le précise dans ces termes : « Malgré la présence de la base de Mers-El-Kébir, en Algérie, nous demeurerons fidèles à la politique du neutralisme et du non-alignement définie dernièrement à Belgrade.

« L'exemple de pays neutralistes qui ont sur leur territoire national des bases étrangères ne manque pas dans le monde. »

Quelle étrange analogie avec Cuba ! Quel enchaînement fatal !

Au reste, M. Ben Khedda, dans son allocution, n'a pas ménagé l'O. T. A. N. En vérité, depuis douze ans, le monde libre n'a cessé de reculer. Il recule encore aujourd'hui. Déjà, le canon tonne aux frontières d'Israël.

Quant aux garanties accordées aux Français d'Algérie, M. Ben Khedda les définit ainsi :

« En ce qui concerne le problème des Européens d'Algérie, nous l'avons réglé dans le cadre de la souveraineté de l'Etat algérien et en fonction de la situation spéciale qu'ils occupent dans le pays. Nous avons écarté le statut « Communauté » et le principe de la double citoyenneté, susceptibles de porter atteinte à l'unité du futur Etat algérien et de compromettre son évolution. »

Nous sommes loin de la double citoyenneté que vous nous annonciez !

Lorsque l'on sait que par ailleurs vous vous êtes engagé à couvrir 40 p. 100 des dépenses civiles d'une Algérie indépendante, c'est-à-dire à fournir au Gouvernement de ce territoire une aide plus importante que celle que vous consentez à l'Afrique noire d'expression française tout entière, ainsi qu'à Madagascar, que vous vous êtes engagé, en outre, à financer une réforme agraire du type marxiste — dont on sait les résultats lamentables dans les pays de l'Est — ainsi qu'à apporter une compensation au rapatriement éventuel des capitaux dans la métropole, on ne peut être que stupéfait ou angoissé.

Bref, les objectifs politiques du C. N. R. A. sont entièrement atteints, sauf sur un point toutefois : notre armée reste victorieuse sur le terrain.

Au reste, ces accords me rappellent étrangement ceux du protocole d'accord franco-tunisien de mars 1955. Des 300.000 Français de Tunisie, il n'en reste plus là-bas aujourd'hui que 40.000 !

Mais le pire des maux dans cette affaire n'est à mes yeux ni le drapeau amené, ni les chants de victoire du parti communiste, ni la rupture du pacte de l'Atlantique et ses conséquences, ni les engagements financiers que vous avez pris.

Non ! Tout cela, pour odieux que ce soit, serait encore supportable pour l'amour de Dieu et de la paix entre les hommes. Mais ce n'est pas la paix que vous nous apportez, c'est un renversement d'alliances !

En voici la preuve fournie par M. Ben Khedda lui-même dans sa dernière déclaration. Je le cite :

« L'armée de la libération nationale restera intacte, elle gardera ses armes, sa structure, son encadrement dans les régions où elle est implantée. La période transitoire est la période qui exige la plus grande vigilance. Le cessez-le-feu n'est pas la paix. Le danger est grand et les hordes fascistes et racistes de l'O. A. S., désespérant de maintenir « l'Algérie française » vont tenter d'ensangler le pays.

« Jusqu'à ce jour — je cite toujours M. Ben Khedda — les autorités françaises, civiles et militaires, ont été plus ou moins complices de l'O. A. S. Dans l'intérêt supérieur de la paix et de la coopération entre nos deux pays, cette complicité doit prendre fin. »

Bref, M. Ben Khedde exige que vous vous engagiez à détruire tous ceux qui n'accepteront pas sa politique. Le parti communiste, lui aussi, vous y invite ce matin.

Or, la paix est un tout. Elle est indivisible. Elle passe d'abord par la paix civile. Si ce but était atteint aujourd'hui, pourquoi avoir créé des cours martiales dès le lendemain du cessez-le-feu ?

Vous souvenez-vous, monsieur le Premier ministre, de l'appel que je vous ai adressé le 3 février 1960, dans le débat qui a précédé le vote des pleins pouvoirs ?

Je vous avais fait part de mon indignation devant la carence de la justice, son incapacité à châtier les assassins du F. L. N. Je liais le vote favorable de mes amis et le mien propre à votre promesse de mettre un terme à cette démission de l'Etat.

Je vous rappelle ce soir les termes de votre réponse :

« Je demande qu'il n'y ait pas d'exclusive et que l'objet ne soit pas limité par telle ou telle disposition. D'ailleurs, si j'acceptais tel ou tel objet, je ne pourrais pas répondre à l'objurgation de M. Lefèvre d'Ormesson, pourtant fondée et à laquelle il faut répondre grâce aux pouvoirs spéciaux. »

Qu'avez-vous fait de notre confiance ?

Je vous rappelle cela à l'heure où vous mobilisez l'opinion publique contre les auteurs d'autres attentats ou d'autres crimes !

Certes, je ne les défends pas, mais vous n'êtes plus qualifié pour cela.

Alors qu'en trois ans vous avez été incapable d'adapter la justice à des circonstances exceptionnelles, incapable de faire respecter l'ordre public et le droit, vous prétendez aujourd'hui le faire non plus, il est vrai, contre l'adversaire, mais contre ceux qui appartiennent à votre sang. (Applaudissements à droite.)

La paix est en vue ! La paix est faite, nous clame-t-on aujourd'hui de toute part. Le peuple français la ratifiera à une énorme majorité. C'est possible. Après Munich, la majorité aurait aussi été considérable. (Mouvements divers.)

Appuyée sur des cours martiales, les armes prêtes à faire feu contre nos concitoyens, elle m'apparaît — pour ma part — sous son véritable jour. Non comme la paix, mais comme un renversement d'alliances !

Hier, ceux qui défendaient la cause de la France et de la liberté étaient unis ; ils sont aujourd'hui divisés. La radio d'Etat, la télévision, une partie de la presse concourent aujourd'hui à semer la haine entre les Français d'ici et ceux de là-bas. Oh ! je sais ce que vous me répondrez : l'Etat ne peut traiter ou négocier avec les chefs de l'organisation de l'armée secrète. Ce sont des hors-la-loi. Vous disiez aussi cela de l'organisation extérieure de la rébellion !

Et puis, enfin, êtes-vous certain, monsieur le Premier ministre, de ne pas commauder, vous aussi, à des hors-la-loi ? Je vous rappelle que seule la loi autorise le jugement et le châtiment des citoyens, que ceux qui jugent et châtent eux-mêmes agissent en dehors des lois, qu'ils se mettent ainsi hors la loi.

J'affirme ici que vous avez autorisé la création de sections de police spéciales, dont certains membres se sont livrés, comme les gens du F. L. N. ou de l'O. A. S., à des tortures, à des rapt et à des exécutions illégales. Bien plus, certains de ces hommes ont proposé des alliances aux hors-la-loi du F. L. N. bien avant le cessez-le-feu.

La vérité, l'atroce, la hideuse vérité, c'est que, depuis sept ans, le droit est bafoué, la loi violée, d'abord par le F. L. N. qui a fait égorgé ou abattu plus de vingt-deux mille des nôtres (Applaudissements à droite) ; ensuite par l'organisation de l'armée secrète, produit du réflexe d'hommes et de femmes qui, se jugeant trahis et abandonnés, sont devenus parfois des criminels comme les précédents, ceux-là même qui sont aujourd'hui vos interlocuteurs valables ; enfin, par vos hommes de main. J'hésite à leur donner le nom de policiers. S'ils l'étaient, vous oseriez au moins honorer leurs morts !

Le temps des assassins a trop duré. Il faut en terminer.

S'il faut que la loi soit dure, qu'elle le soit, mais que l'indispensable pardon préalable s'applique alors à tous les citoyens. (Applaudissements à droite), faute de quoi le cessez-le-feu apparaîtrait non comme la paix, mais comme l'expression d'une vengeance.

En conclusion, il est si tard dans ce drame, la nuit est encore si obscure malgré vos affirmations que je voudrais, moi aussi de toutes mes forces, voir poindre l'aube et ce calme avant-coureur de la paix qu'aimait à chanter Lamartine.

Pourtant dans cet instant, nos chemins se séparent. Vous allez continuer le vôtre, espérant y trouver la paix et tout un peuple dressé autour de son chef. Mes amis et moi continuerons le

notre, étreignant de cœur et d'esprit les mains de ceux qui vivent là-bas leur calvaire et pleurent la patrie perdue. Comment ne pas songer, ne pas prier aussi dans cet instant pour tous ceux qui, morts ou vivants, lui sont restés fidèles, l'ont défendue et libérée dans les grandes batailles !

Comment ne pas évoquer la loyauté des hautes figures altières qui se sont battues pour la France ! Qu'ils se nomment le Bachagha Saïd Boualam, Youssef, Si Cherif ou Ben Tobbouk, qu'ils commandent à des guerriers ou qu'ils aient, comme Misraoui et tant d'autres, quitté la rébellion et choisi notre camp parce qu'ils avaient compris où était la liberté et où était la servitude ! Ou qu'ils aient voulu, comme le jeune Ould Mohandi et tous ses compagnons, servir à la fois la France et l'Algérie sous un même drapeau.

Qu'ils aient lutté ici ou là-bas autour d'hommes aussi courageux et lucides que Robert Abdesselam et Hafid Maloum, pour défendre à la fois leur patrie et la nôtre ; qu'ils aient été conseillers généraux ou municipaux, alors que tant des leurs sont tombés sous les coups de l'adversaire ; qu'ils aient servi comme ces harkis ou comme ces supplétifs qui payé un si lourd tribut à la rébellion.

Au moins n'auront-ils plus, ces soldats fidèles, le désir d'aller trouver leurs officiers pour leur faire jurer qu'ils ne les abandonneront pas.

« Jure-moi, mon lieutenant, que tu ne partiras pas. » Cette phrase hantera longtemps la jeune armée française !

Et puis, enfin, il y a notre jeunesse qui a si vaillamment lutté et peiné pour conserver l'Algérie à la France, pour lui donner son pétrole à l'heure où les Américains avouent avec angoisse que leurs réserves seront épuisées dans moins de vingt ans.

Dans un tel instant comment ne pas confondre et honorer tant d'héroïsme, de larmes et de souffrances ?

Pour qu'oïse, monsieur le Premier ministre, croyez-vous que nous étions venus siéger ici ? (Applaudissements à droite.)

Pour conserver ce qui ne peut plus l'être ou pour maintenir ce qui devait l'être ? Pour servir un idéal et une autre conception de la grandeur française, de l'unité européenne, du monde libre enfin ! Pour qu'un pont puisse à nouveau être jeté entre tous les fils d'une même patrie.

Nous vous faisons face ce soir.

Parce que nous aimons tous les hommes de notre pays ; parce que nous sommes sans haine et sans rancune ; parce que nous voulons le pardon réciproque des offenses et la paix civile entre tous les Français ; parce que les Français d'Algérie, s'ils ont péché, n'ont pas péché plus que d'autres ; parce qu'on leur a beaucoup menti et qu'on les a trompés ; parce qu'ils sont capables de beaucoup de courage, mais de violence aussi ; parce qu'ils sont généreux, mais peuvent se révolter ; parce qu'ils sont comme nous, ni meilleurs, ni pires, avec tous nos défauts et toutes nos qualités ; parce qu'ils avaient une patrie en commun avec nous et qu'ils l'ont perdue ; parce que leur sang est notre sang, leur Dieu notre Dieu, nous exigeons ce soir, avec solennité, le pardon mutuel des offenses, qui conditionne la paix.

Nous disons oui à la paix, toute la paix, rien que la paix, c'est-à-dire la paix intérieure comme la paix aux frontières. Nous disons non à la guerre civile, la plus hideuse de toutes.

Si votre réponse est affirmative, alors qu'attendez-vous pour envoyer le plus qualifié des Français chercher ceux des enfants de notre peuple qui se sont égarés ?

La guerre civile n'a jamais servi que la cause de l'étranger.

Dieu, dont vous vous réclamez, est tout amour ; Il est toute charité, certes ; Il veut la paix entre tous les hommes, non la guerre. Mais Il hait par-dessus tout les guerres fratricides, le combat d'Abel avec Caïn.

Jurez-moi ce soir que ce n'est pas ce combat-là que vous vous apprêtez à demander à l'armée française de livrer.

Jurez-moi que la paix que vous souhaitez est la même que la nôtre et que vous l'appellez, vous aussi, du plus profond de vous-même, dans cette partie de l'âme où se trouve la vérité.

Alors peut-être pourrions-nous nous rejoindre, au lieu de marcher les uns loin des autres et suivre à nouveau le même chemin pour faire face ensemble au destin de la patrie. (Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Fraissinet. (Applaudissements à droite.)

M. Jean Fraissinet. Mesdames, messieurs, en vous infligeant le spectacle de l'ascension de cette tribune en héquilles, ne croyez pas que je veuille symboliser, en ce sombre crépuscule de législation, le parlementaire éclopé de la V^e République (Sourires.)

Je continue à jouer le jeu ; je fais semblant de croire que nous sommes en République

D'ailleurs, le chef de l'Etat, dans sa dernière allocution, n'a-t-il pas dit que les merveilleux résultats qu'il venait d'obtenir étaient dus à la République consolidée par son expression présente ?

Par conséquent, nous sommes encore en République ; je suis encore représentant du peuple souverain, vous êtes tous des représentants de ce peuple souverain ; nous allons discuter d'un programme extrêmement important, de textes qui nous ont été remis longtemps à l'avance pour que nous ayons le temps de les méditer. (*Rires à droite.*) Puis, il y aura un débat. Les interventions à cette tribune seront efficaces. Puis on procédera à un scrutin, et si ce vote ne manifestait pas une majorité, le Gouvernement serait renversé, la politique de l'exécutif serait modifiée en conséquence, comme si une telle modification pouvait être espérée au seul niveau gouvernemental, où ne se manifestent que des reflets.

Plusieurs voix à gauche et au centre. Et la motion de censure ?

M. Jean Fraissinet. Je n'ai interrompu personne ; faites-moi la grâce de ne pas interrompre un éclopé !

Je n'entends pas, à cette tribune, m'aventurer dans la critique de textes fort longs, que j'ai, pour la première fois, trouvés aujourd'hui dans un journal du matin. D'autres, plus qualifiés que moi pour en discuter, sont déjà montés ou me succéderont à cette tribune. Mais j'ai été très frappé par une communication de notre collègue M. Abdesselam indiquant comment s'étaient déroulées les conversations de parlementaires algériens avec M. le ministre Joxe, que je vois au banc du Gouvernement.

Il nous a été dit que, le 21 janvier, au moment où les textes étaient épluchés à Tripoli, et alors que tout le monde en France les ignorait, ministres compris, si je suis bien informé, monsieur le Premier ministre, des confidences furent faites par M. Biron au groupe du M. R. P. et par le prince de Broglie à celui des indépendants. Les uns et les autres ont gardé le secret, car on avait recommandé de ne répéter à personne ce qui, dans les grandes lignes, était pourtant un secret de polichinelle. Alors, que s'est-il passé ?

On reproche souvent aux adversaires du Gouvernement de ne pas être suffisamment constructifs. Eh bien ! ces députés qui sont venus 71, ici, en 1958, pour défendre la thèse de l'Algérie française, dans laquelle certains ont persévéré jusqu'au bout, ces hommes, dis-je, ont présenté à M. le ministre Joxe des contre-propositions, si j'en crois la conférence de presse qu'ils tinrent peu de jours après.

Le Gouvernement en a délibéré. Il a repoussé en bloc toutes les propositions qui avaient été faites. Les auteurs de ces propositions en étaient avisés le 1^{er} mars. Peu après, du 7 au 18 mars, les palabres ont recommencé.

Le bon sens commande de penser que les textes issus de ces palabres sont au moins aussi mauvais pour la France, et probablement davantage, que ceux dont le Gouvernement français avait paru croire, le 21 février, qu'ils étaient définitifs, alors qu'à Tripoli, à Tunis ou ailleurs, on discutait encore au bout de dix jours. Enfin, le 28 février, le G. P. R. A. faisait annoncer qu'il était, par le C. N. R. A., autorisé à poursuivre les négociations qui aboutirent avant-hier à l'annonce du cessez-le-feu, entraînant urgente convocation du Parlement.

Je laisserai donc aux députés élus en 1958 sur un programme d'Algérie française le soin de dire si les textes issus des dernières délibérations sont, pour les Français d'Algérie, plus désolants encore que ceux auxquels ils avaient, le 21 février, opposé les contre-propositions que devait rejeter le Gouvernement quelques jours plus tard.

Si je suis à cette tribune, c'est animé du désir de braquer un projecteur sur les coups terribles que, pour accéder aux accords avec le G. P. R. A., vous avez porté à l'idéal démocratique et à l'armée française.

Je suis de ceux qui, avant d'avoir siégé dans cette Assemblée, ont souvent rائلé les excès, qui n'ont été, d'ailleurs, l'apanage exclusif d'aucune république. Cela ne me met que plus à l'aise aujourd'hui pour rappeler que le régime parlementaire est le rempart de toutes les libertés, alors que ce régime parlementaire n'est plus et que le chef de l'Etat a singulièrement ironisé, comme je le disais tout à l'heure, en proclamant que c'était à la République que l'on devait le résultat obtenu.

Venons-en maintenant à l'armée. J'ai apporté ici la déclaration du commandant Denoix de Saint-Marc à ses juges. Je ne sais si elle a été citée à cette tribune.

M. Henri Duillard. Tout le monde l'a reçue !

M. Jean Fraissinet. Je sais. Il y a des papiers que tout le monde reçoit mais que l'on ne porte pas à la tribune, alors qu'il y aurait avantage à le faire. (*Applaudissements à droite.*)

Je ne lirai pas toute cette déclaration, car elle est trop longue, mais j'en extrais ce passage : « Monsieur le président, on peut demander beaucoup à un soldat, en particulier de mourir. C'est son métier ! On ne peut lui demander de tricher, de se dédire, de se contredire, de mentir, de se renier, de se par-jurer... »

M. Michel Habib-Deloncle. Il s'adressait sans doute à Salan !

M. Jean Fraissinet. Or, cela, messieurs les membres du Gouvernement, non contents de l'avoir fait, vous-mêmes, vous avez voulu l'imposer aussi à l'armée.

Des hommes se sont dressés contre votre autorité avec une légèreté, une révolte du désespoir que vous avez eu le triste devoir de réprimer. Mais, monsieur le ministre, vous avez eu tort de les insulter.

Je me rappelle vous avoir dit de mon banc, au cours de la première séance tenue après le putsch d'Alger : Vous aviez, je le répète, le triste devoir de les blâmer, de les châtier. Mais vous n'avez pas le droit de présenter comme des factieux, comme des gens assoiffés d'ambition (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*) ceux qui, pour la plupart, avaient abandonné librement les hautes fonctions dont vous les aviez investis, et ce, uniquement pour les raisons que le commandant de Saint-Marc analyse devant ses juges de façon si pathétique.

Que peut d'ailleurs penser l'armée quand elle voit les membres des délégations parlementaires spécialisées frappés des interdictions que vous savez ? Je ne sais si le colonel Thomazo est présent, et je m'excuse de le mettre ainsi en cause. Les persécutions organisées autour de sa personne m'ont particulièrement révolté. Je n'avais pas le plaisir de le connaître avant de siéger ici. Cet homme, vous le savez, porte sur le visage les traces de tous les sacrifices qu'il a consentis pour le pays. Quand je vois de tels soldats vilipendés avec large publicité par des intellectuels dévoyés, plus habiles à manier leur stylo qu'à défendre leur patrie sur les champs de bataille. (*Applaudissements au centre droit, à droite et à l'extrême droite.*) je me demande ce qu'en peuvent penser les éléments subalternes de l'armée, et particulièrement le contingent auxquels on s'efforce d'inculquer le mépris de ceux qui furent parmi leurs plus grands chefs.

Monsieur le Premier ministre, n'êtes-vous pas troublé d'apprendre, je le lis dans les journaux, que l'agitation grandit dans les classes de préparation aux grandes écoles militaires ? Allez-vous dire que ces garçons de vingt ans sont des factieux ? Allez-vous dire qu'ils ont le désir de vous renverser et de prendre votre place ?

Non ! Ce sont tout simplement de jeunes Français au cœur bien placé et qui souffrent, qui sont torturés de voir ce que vous infligez à cette armée à laquelle ils se destinent en essayant, par les si puissants moyens de propagande dont vous disposez, de déconsidérer ceux qui furent parmi leurs chefs les plus valeureux. (*Applaudissements au centre droit, à droite et à l'extrême droite.*)

Comme déjà dit, je n'ai pas eu le temps de lire le texte complet des accords, parvenu ce matin à la connaissance des Français. Je sais tout de même qu'une large amnistie y figure. J'étais il y a trois jours au Maroc. Tous les murs de Rabat étaient couverts d'affiches de bienvenue à Ben Bella. Je sais que le président de l'exécutif provisoire est libéré de la Santé ou doit l'être demain.

Quelle est la contrepartie symétrique ?

Ces hommes, qui expient un moment de folie, de généreuse folie, vont-ils être maintenus en prison, alors que ceux d'en face sont ou seront tous libérés et couverts d'honneurs ?

En posant cette question, mesdames, messieurs, je n'entends nullement m'en prendre aux gens du F. L. N. Il est probable que si j'avais été Algérien, j'aurais parfois pensé comme eux dans une certaine optique. (*Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

Mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'un révolutionnaire anti-français soit maintenant honoré par le Gouvernement français, alors qu'un révolutionnaire ayant lutté pour son idéal d'Algérie française soit maintenu en prison.

Je ne veux pas abuser de cette tribune, mais, avant de la quitter, je désire, me conformant à l'usage, vous poser, monsieur le Premier ministre, quelques questions. Aux questions posées par les parlementaires, les ministres négligent souvent de répondre quand elles les embarrassent, même quand elles sont posées par la voie du *Journal officiel*. Quand ils répondent, il leur arrive trop souvent de le faire à côté de la question. Leurs réponses sont parfois reconnues contraires à la vérité. En ma qualité de rapporteur du budget de la marine nationale, j'en ai fait plusieurs fois l'expérience au sujet de Bizerte et de

Mers-el-Kébir. Les questions que je me permets de vous poser sont les suivantes.

M. Ben Bella étant accueilli triomphalement au Maroc et M. Farès étant libéré de prison par le Gouvernement français, qui l'investit de hautes fonctions, quel sera le sort des Français coupables de délit d'opinion et de ceux mêmes qui se laissèrent aller, par désespoir, à commettre des actes de révolte, sans doute coupables, mais qui ne méritent vraiment pas, surtout dans l'ambiance actuelle, les sanctions implacables et durables qui leur furent infligées par les juridictions spéciales ? J'espère que vous saurez vous montrer juste en ce domaine.

Deuxième sujet, que j'aborde avec beaucoup de circonspection parce qu'il suscite facilement le tumulte : Je voudrais vous demander, monsieur le Premier ministre, si votre Gouvernement peut, devant cette Assemblée, prendre l'engagement solennel de ne jamais susciter des attentats pour ensuite les attribuer à des organisations secrètes qui n'auraient aucun intérêt à les accomplir. (*Exclamations au centre et à gauche. — Applaudissements au centre droit et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Les réactions sont telles que je les avais prévues, et même plus deuses que je ne les avais prévues. Mais quand il s'agit de déterminer l'origine d'attentats, je cherche, avant tout, à voir à qui ils peuvent être profitables.

M. Habib Deloncle. Certainement pas aux morts !

M. Jean Fraissinet. Il est certain, par exemple, que commettre un horrible attentat, comme à Issy-les-Moulineaux, qui fait de nombreuses victimes, ne semble pas, jusqu'à preuve du contraire, pouvoir être logiquement imputé à ceux qu'on proclame, sans preuve, en être les auteurs criminels.

M. Michel Debré, Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Fraissinet ?

M. Jean Fraissinet. Je suis très honoré par votre interruption, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je ne crois pas, monsieur le député, que vous puissiez avoir le droit de poser une telle question. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations au centre droit, à droite et à l'extrême droite.*)

Vous m'avez posé souvent des questions écrites sur des problèmes techniques ou politiques. En ce qui me concerne, j'y ai toujours répondu, mais je ne pensais pas que vous, monsieur Fraissinet, vous puissiez dire à la tribune qu'un Gouvernement organise des attentats.

M. Philippe Marçais. C'est l'homme du bazooka qui dit cela ! (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

M. le président. Monsieur Marçais, je vous prie de vous taire.

M. Paul Coste-Floret. A l'époque, il n'était pas au Gouvernement ! (*Rires au centre droit, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. Monsieur Coste-Floret, je vous en prie !

M. le Premier ministre. Nous avons suffisamment souffert des violences des querelles politiques, et il est normal qu'en démocratie de tous les côtés on se critique et on s'attaque. Mais poser des questions comme celle que vous posez, avoir l'air de dire et laisser imprimer dans le *Journal officiel* qu'un gouvernement de la République peut organiser des attentats, causer lui-même des morts, pour ensuite provoquer des manifestations, le cas échéant le parti communiste peut le dire, mais, vous, vous n'en avez pas le droit !

Je vous demande de retirer ce que vous avez dit. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Fraissinet. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie de votre vigoureuse réplique... (*Vives interruptions et bruit à gauche et au centre.*)

M. le président. Ecoutez la réponse de M. Fraissinet. Il remercie M. le Premier ministre.

Nombreuses voix à gauche et au centre. Non !

M. Michel Habib-Deloncle. Qu'il s'excuse !

M. Jean Fraissinet. Monsieur le Premier ministre, je n'ai rien affirmé ; j'ai posé une question que j'ai le droit et le devoir de poser, et j'enregistre votre dénégation.

Je pourrais vous citer des exemples précis d'attentats.

Vous avez fait allusion aux communistes. Il est superflu de dire que je n'en suis pas et je crois l'avoir démontré tout au long de ma vie, mais j'ai tout de même le droit de poser cette question et de conserver, dans l'ambiance délétère dont nous sommes accablés, un minimum d'indépendance d'esprit et de sens critique.

En terminant, je reprendrai un texte qui est de vous, et qui a, je crois, déjà été lu. Je tiens cependant à le relire pour greffer sur lui ce qui sera ma dernière question.

Vous avez écrit, en septembre 1957 : « Que les Algériens sachent que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime. Il place ceux qui le commettent ou s'en rendent complices hors la loi et ceux qui s'y opposent — quel que soit le moyen employé — en état de légitime défense ».

Eh bien ! monsieur le Premier ministre, je me permets de vous demander quels sont les fait nouveaux qui vous ont conduit à vous placer dans le clan, non pas de ceux qui sont en état de légitime défense, mais de ceux qui s'acharnent à châtier et à supprimer l'exercice souvent légitime et combien désolant de cette légitime défense. (*Applaudissement sur de nombreux bancs au centre droit, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Waldeck Rochet. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, la signature du cessez-le-feu et des accords d'Evian est un événement considérable dont le peuple français se réjouit profondément.

Après tant de sang versé, tant de souffrances endurées et tant d'argent gaspillé, comment ne pas saluer avec joie l'espoir de paix qui est né ?

Certes, le cessez-le-feu n'est pas encore la paix, et les fascistes de l'O. A. S. multiplient leurs crimes pour empêcher l'application des accords de paix.

Mais nous avons la conviction que le peuple, les soldats du contingent et les officiers républicains sont capables, ensemble, de briser toutes les tentatives criminelles de ces ennemis de la paix et de l'amitié entre le peuple de France et le peuple algérien.

Le parti communiste accueille avec la plus grande satisfaction la signature des accords d'Evian, parce que ces accords ouvrent la voie à la paix en Algérie et à une libre coopération entre le peuple français et le peuple algérien.

Nous nous réjouissons d'autant plus de cette victoire de la paix que nous n'avons cessé de lutter pour que triomphe la négociation.

M. Raymond Gernez. Et pour aider les fellagha !

M. Waldeck Rochet. Il y a plus de sept ans, le 8 novembre 1954, dans un texte de son bureau politique, le parti communiste déclarait :

« En prétendant nier l'existence en Algérie de problèmes politiques de caractère national, le Gouvernement tourne le dos à la réalité algérienne et à la volonté de tout un peuple de vivre libre et de gérer démocratiquement ses propres affaires. La seule voie permettant de mettre un terme à la situation présente consiste à arrêter immédiatement la répression, à reconnaître le bien-fondé des revendications à la liberté du peuple algérien et à discuter de ces revendications avec les représentants qualifiés de l'ensemble de l'opinion publique algérienne. »

Ainsi, mesdames, messieurs, dès cette époque nous nous affirmons en fait pour le principe même de l'autodétermination.

M. Robert Calmèjane. Vous ne manquez pas d'aplomb.

M. Waldeck Rochet. Et pour avoir réclamé la négociation dans l'intérêt même de la France, nos militants et tous les partisans de la paix ont été, durant de nombreuses années, en lutte à la répression gouvernementale.

M. Robert Calmèjane. On n'en est pas à un mensonge près.

M. Waldeck Rochet. Or, après plus de sept ans de guerre, le Gouvernement français a dû finalement accepter de négocier sur la base du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple algérien. (*Exclamations à l'extrême gauche et au centre et à gauche.*)

M. Raymond Gernez. Et Maillot ?

M. Waldeck Rochet. Les accords d'Evian comportent, à notre avis, deux leçons essentielles.

Première leçon, le problème algérien ne pouvait pas trouver de solution sur le plan militaire parce que nous sommes à une époque où les peuples autrefois colonisés n'acceptent plus d'être dominés. Ils veulent vivre une vie indépendante et sont résolus à se battre sous toutes les formes pour l'obtenir.

Voix nombreuses à gauche et au centre. Et la Roumanie ? Et la Hongrie ?

M. Raymond Gernez. Pourquoi avez-vous armé les fellagha ?

M. Waldeck-Rochet. A notre époque, le seul moyen que possède un grand pays comme la France pour gagner l'amitié d'un autre peuple comme le peuple algérien...

M. Raymond Gernez. C'est de faire déserteur Maillot.

M. Waldeck-Rochet. ... c'est d'abandonner toute forme de domination colonialiste, de reconnaître franchement son droit à l'indépendance et, sur cette base, d'établir par voie de négociation des relations politiques, économiques et culturelles nouvelles et réciproquement avantageuses pour les deux pays.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. On croirait entendre de Gaulle.

M. Waldeck-Rochet. C'est pour n'avoir pas compris ou admis cela que tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, y compris le gouvernement Guy Mollet...

M. Fernand Darchicourt. Vous avez voté pour lui !

M. Waldeck-Rochet. ... ont tourné le dos à la négociation et poursuivi une guerre désastreuse et contraire à l'intérêt national. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche)

M. Raymond Gernez. En livrant des armes aux fellaghas !

M. Waldeck-Rochet. Car, mesdames, messieurs, la négociation était possible depuis longtemps.

Dès le début de l'insurrection algérienne, le 1^{er} novembre 1954, les dirigeants du F. L. N. se déclaraient prêts à négocier un accord de coopération avec la France sur la base de la reconnaissance du droit de libre disposition du peuple algérien. Ils ne réclamaient pas autre chose que ce qu'ils ont obtenu à Evian. Par conséquent, nous avons le droit de dire que si les meilleurs dirigeants de notre pays s'étaient orientés dès le début du conflit vers la négociation avec les représentants qualifiés du peuple algérien, il eût été possible d'épargner à la France et à l'Algérie de nombreuses années de guerre avec ses milliers de morts et de blessés, ses atrocités, ses destructions, ses coups de force et ses complots fascistes, ses misères physiques et morales.

Mais les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont poursuivi la guerre parce qu'ils croyaient les uns et les autres à la possibilité de briser militairement la résistance algérienne et de maintenir pour l'essentiel les privilèges colonialistes.

C'est pourquoi tous les partis qui ont soutenu cette politique de force ont répandu le poison chauvin et raciste en cherchant à accréditer le mensonge selon lequel négocier était sacrifier les intérêts de la France, tandis que la poursuite de la guerre était présentée comme le seul moyen de maintenir l'influence française en Algérie.

Le pouvoir gaulliste lui-même a été longtemps hostile à la négociation avec le G. P. R. A.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. C'est bien vrai.

M. Waldeck-Rochet. Au lendemain de son accession au pouvoir, au cours d'une manifestation à Mostaganem, le général de Gaulle reprenait à son compte le mot d'ordre de l'Algérie française.

Plus tard, le 16 décembre 1959, en parlant des dirigeants du F. L. N., c'est-à-dire du G. P. R. A., il disait : « Il n'y a aucune chance que la France négocie avec ce groupe de meneurs ambiteux ».

Enfin, le 29 juin 1960, il affirmait encore : « L'organisation rebelle prétend ne cesser le feu que si, auparavant, je traite avec elle du destin politique de l'Algérie. Cela, je ne le ferai jamais ».

Or, mesdames, messieurs, c'est avec les représentants de cette organisation, avec le G. P. R. A. que les accords de cessez-le-feu et de coopération politique ont été signés à Evian.

Certes, nous ne faisons pas grief au général de Gaulle d'avoir finalement accepté la négociation avec le G. P. R. A.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Je pense bien !

M. Waldeck Rochet. Bien au contraire, nous regrettons qu'il ne l'ait pas fait plus tôt, ce qui eût évité à notre pays plusieurs années de guerre supplémentaires.

A la vérité, c'est parce que la politique de force que son gouvernement a poursuivie pendant près de quatre ans a échoué que de Gaulle a été contraint de changer de position et d'en venir à la négociation avec le G. P. R. A. C'est qu'en dépit des moyens militaires énormes mis en œuvre pour écraser la résistance algérienne le peuple algérien, au prix de lourds sacrifices, a soutenu courageusement le combat jusqu'au bout avec l'appui de l'opinion publique internationale. En même temps, c'est aussi le peuple français qui prenait conscience que la seule solution résidait dans la négociation et qui s'affirmait dans une action toujours plus large en faveur de cette solution.

C'est pourquoi la paix qui apparaît aujourd'hui n'est pas un don du pouvoir personnel, comme le répète la radio gouvernementale. Elle est avant tout le résultat d'un long et dur combat. Elle est avant tout la victoire commune du peuple algérien et du peuple de France. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

Mais, mesdames, messieurs, quel que soit le jugement que nous portons sur le passé, il s'agit aujourd'hui de prendre position à l'égard des accords d'Evian. Notre attitude à nous, communistes, est claire et nette : nous approuvons la signature du cessez-le-feu et les accords d'Evian.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Bien sûr !

M. Waldeck Rochet. D'abord parce qu'ils ouvrent la voie à la paix. Or la paix, c'est la fin des deuils, des souffrances, des tortures et des angoisses de centaines de milliers de mères, d'épouses et de fiancées ; c'est la possibilité d'alléger le poids écrasant des dépenses militaires et de porter un coup décisif aux entreprises du fascisme ; c'est enfin, pour notre jeunesse, la fin d'un terrible cauchemar, avec la perspective d'imposer rapidement le retour aux dix-huit mois de service.

Nous approuvons les accords d'Evian parce qu'ils peuvent conduire, s'ils sont appliqués loyalement, à une libre et fructueuse coopération entre la France et l'Algérie nouvelle. Les tenants de l'Algérie française, les ennemis de toute négociation attaquent violemment les accords d'Evian en affirmant qu'ils ne règlent rien.

Certes, ces accords, qui constituent un compromis entre les deux parties, ne peuvent régler à l'avance tous les problèmes qui se poseront dans l'avenir ; mais, en mettant fin à l'état de guerre, en préparant l'accession du peuple algérien à l'indépendance et en fixant en outre certaines conditions relatives à la coopération entre la France et l'Algérie nouvelle, les accords d'Evian ouvrent la voie à la solution de toutes les questions que la jeune République algérienne aura à résoudre demain, y compris celle de la coopération avec la France.

Par exemple, quand il aura choisi son destin et qu'un Etat algérien indépendant et souverain aura été mis sur pied, le peuple algérien disposera de possibilités qu'il n'a pas aujourd'hui pour résoudre ses propres problèmes dans les différents domaines.

Quant à la coopération avec la France, elle se développera si le Gouvernement français pratique une politique d'amitié avec le peuple algérien, c'est-à-dire une politique fondée sur le respect de l'indépendance du peuple algérien, l'égalité de droits entre les deux pays, la recherche de relations nouvelles réciproquement avantageuses.

Cela suppose, croyons-nous, que soient abandonnées toutes les tentatives d'imposer, sous quelque aspect que ce soit, de nouvelles formes de colonialisme, parce que de telles tentatives ne pourraient que provoquer de nouveaux conflits et nuire à la coopération entre les deux pays.

Mais, mesdames, messieurs, si le cessez-le-feu et les accords d'Evian ouvrent de réelles perspectives de paix et de coopération, il s'agit maintenant de les appliquer ; et, dans l'immédiat, il faut empêcher le sabotage du cessez-le-feu en liquidant rapidement et sans ménagement l'O. A. S., aussi bien en Algérie qu'en France.

Pour empêcher la paix, les fascistes de l'O. A. S. multiplient en Algérie les crimes les plus abominables.

M. Mustapha Deramchi. Les communistes aussi.

M. Waldeck Rochet. Ils pillent, incendient, assassinent en pleine rue ; ils se livrent à de véritables massacres dans le plus pur style nazi, et l'odieuse attentat d'Issy-les-Moulineaux...

M. Jean-Marie Le Pen. C'est vous qui l'avez perpétré ! Provoqueurs !

(Exclamations sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. Waldeck Rochet. ... démontre qu'ils sont résolus à appliquer les mêmes méthodes en France.

Or il faut bien dire que s'ils ont pu organiser et développer leur activité criminelle, c'est parce qu'ils ont trop souvent bénéficié de la mansuétude du pouvoir et de multiples complicités, jusque dans les milieux gouvernementaux.

Le ministre de l'intérieur, M. Frey, a déclaré récemment à la radio qu'il fallait que la justice passe d'une manière exemplaire

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Il parle comme vous.

M. Waldeck Rochet. Mais, aujourd'hui, les mots ne suffisent plus, le peuple exige que les actes concordent avec les paroles.

Si l'on veut réellement aller vers la paix en Algérie et sauver le pays de l'anarchie et du désordre en barrant la route au fascisme, il n'est plus possible de temporiser, de ménager les fascistes comme n'a cessé de le faire le Gouvernement. Il faut que tous les moyens soient mis en œuvre pour briser, liquider définitivement l'O. A. S. Il faut châtier implacablement et sans pitié les assassins de l'O. A. S. qui ont été arrêtés sous la pression de l'opinion publique. Il faut arrêter et condamner les chefs politiques et les soutiens de l'O. A. S., y compris certains parlementaires qui s'en font les complices avoués et honteux. (Exclamations sur divers bancs.)

C'est parce que le peuple de notre pays doit compter avant tout sur ses propres forces que nous appelons les travailleurs et les démocrates à rester vigilants et à s'unir dans l'action pour imposer la mise hors d'état de nuire des fascistes, pour ramener la paix en Algérie, pour défendre les libertés amputées par le pouvoir personnel, pour assurer le renouvellement de la démocratie en France.

Mesdames, messieurs, en conclusion, nous, communistes, nous disons oui à la paix en Algérie. Nous lutterons de toutes nos forces pour le respect des accords d'Evian. Nous lutterons pour l'application d'une véritable politique d'amitié avec le peuple algérien.

Mais, en même temps, nous continuerons à combattre la politique réactionnaire pratiquée par le pouvoir gaulliste dans divers domaines :

Dans le domaine social, parce qu'elle sacrifie le niveau de vie des travailleurs aux exigences des monopoles capitalistes, alors que l'augmentation de la production et de la productivité du travail devrait permettre l'augmentation générale des salaires.

Dans le domaine de l'enseignement, parce que la politique anti-laïque du Gouvernement sacrifie l'enseignement public à l'obscurantisme. (Rires.)

M. Hervé Laudrin. Merci !

M. Waldeck Rochet. Dans le domaine de la politique extérieure, parce que la politique gaulliste est une politique de guerre froide et de course aux armements qui encourage dangereusement le développement du militarisme allemand, alors que l'intérêt de la France réside dans une entente de paix entre tous les pays, quels que soient leurs régimes sociaux, en vue du désarmement général contrôlé et d'une coexistence pacifique durable dans l'intérêt de tous les peuples.

Enfin, nous demeurons les adversaires intransigeants du régime de pouvoir personnel. C'est pourquoi, en s'affirmant clairement pour les accords d'Evian et pour la paix en Algérie, le parti communiste poursuivra ses efforts pour réaliser l'union de toutes les forces démocratiques dans le combat contre le fascisme et le pouvoir des monopoles, pour le progrès social et la paix entre les peuples, pour la restauration et la rénovation de la démocratie en France. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Petit. (Applaudissements.)

M. Eugène-Claudius Petit. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je veux tout d'abord souligner combien il est étrange que nous discutons sur des accords qui engagent l'avenir de la France sans avoir été saisis officiellement des textes desdits accords. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

M. Robert Hauret. Voyez le Journal officiel de ce matin !

M. Eugène-Claudius Petit. Nous en connaissons que ce qu'en a écrit la presse. Seuls ont pu en consulter le texte ceux qui sont allés eux-mêmes chercher le Journal officiel, car la quasi-totalité de nos collègues n'a pas encore reçu à l'heure où je parle le Journal officiel expédié hier soir. Il est d'usage que les documents sur lesquels nous sommes appelés à discuter soient préalablement distribués.

Dans une affaire aussi grave, il était utile de commencer par dire cela : la lecture de ces accords aurait mérité un examen plus attentif que celui que nous avons pu lui consacrer à l'heure du déjeuner pour être certains de ce que contenait le Journal officiel.

A titre d'exemple, je n'insisterai que sur un point, ou plus exactement, sur une omission. S'il est longuement question dans ces accords des Français, des Algériens de statut civil, après qu'il ait été rapidement parlé des Français nés ou installés en Algérie depuis une dizaine d'années, il n'est pas dit un mot en dehors de l'alinéa qui reconnaît les droits de citoyen à tout travailleur musulman travaillant dans la métropole, des Algériens de confession musulmane. On ne sait pas ce qu'il adviendra de ceux qui désirent conserver la nationalité française.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Ils seront égoïstes.

M. Eugène-Claudius Petit. Si je me permets d'évoquer cet aspect des choses, c'est parce qu'il ne faut pas qu'une ambiguïté aussi grave demeure dans l'esprit de chacun de nous. Au moment où nous nous engageons vers des horizons différents, il faut sans doute que des Français d'Algérie puissent devenir Algériens ; il faut aussi que très librement ceux qui n'ont pas notre confession puisse choisir leur destin. Nous ne devons pas les abandonner non plus, je dirai surtout ceux-là qui seraient laissés sans aucun moyen de défense.

M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Claudius Petit ?

M. Eugène-Claudius Petit. Je vous en prie.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Je remercie M. Claudius Petit de me donner l'occasion de faire une mise au point et ce faisant, d'ailleurs, je n'anticipe pas sur ce que je dirai lorsque je répondrai à l'ensemble des orateurs.

Je voudrais vous rappeler que M. le Premier ministre a dit au début même de cette session que la nationalité française serait gardée à quiconque ne la déclinerait pas. Par conséquent, le principe est que tous ceux qui ont été Français, qui sont Français, peuvent demeurer Français.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Pas en Algérie.

M. Eugène-Claudius Petit. Monsieur le ministre, j'ai relu la phrase prononcée par M. le Premier ministre et cette phrase précise : « Les Algériens de statut civil... ».

M. Paul Pillet. De statut civil de droit commun.

M. Eugène-Claudius Petit. Il y a là un point qui devra être clarifié.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Je le clarifierai avec plus de netteté encore quand je répondrai aux orateurs.

Mais ce que je viens de dire s'applique non seulement aux Algériens de statut civil de droit commun, mais à l'ensemble des Algériens, ce qui signifie que, selon les termes du droit, ils sont Français dès qu'ils sont en France et que quiconque veut, par là même, avoir une double nationalité peut l'exercer selon les lois, les principes mêmes de la double nationalité. S'ils sont Algériens, ils exercent leurs droits nationaux en Algérie ; s'ils sont en même temps Français, ils exercent leurs droits nationaux en France.

Plusieurs voix à droite. Pas en Algérie !

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Ils ne peuvent pas être citoyens Français en Algérie.

M. Eugène-Claudius Petit. Monsieur le ministre d'Etat, votre réponse montre déjà l'intérêt que le Gouvernement et vous-même portez à cette question, et vous pouvez être assuré que nous écouterons avec le plus grand intérêt et la plus grande attention ce qui sera dit pour clarifier un point des accords qui ne semble pas tout à fait limpide.

Rien de ce qui a été dit dans ce débat ne peut laisser indifférent aucun d'entre nous.

Nous comprenons parfaitement M. Portolano, lorsqu'il exprime avec la sensibilité qui lui est si particulière le drame vécu par ses amis et par un grand nombre de Français d'Algérie.

Laissons de côté la petite manœuvre qui a consisté à utiliser la Marseillaise... (Protestations à droite.)

M. André Chandernagor. C'est vrai !

M. Eugène-Claudius Petit. ... car l'opération est trop facile. Nous entrons dans l'ère des difficultés et il est préférable, pour toutes sortes de raisons, que nous essayions d'écarter de nos moyens parlementaires et gouvernementaux tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à la facilité.

Nous comprenons également M. Pascal Arrighi et nous avons suivi avec intérêt sa démonstration juridique. Mais il me permettra de lui dire qu'il n'était sans doute pas tout à fait qualifié pour parler de l'immutabilité du droit en matière constitutionnelle et même en matière d'administration de la République. (Exclamations à droite.)

Plusieurs voix au centre droit. Pourquoi ?

M. Eugène-Claudius Petit. Disons simplement à cause des événements de mai 1958, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom. (Protestations à droite.)

A droite. Et le général !

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Et de Gaulle ?

M. Pascal Arrighi. L'opération résurrection, monsieur Claudius Petit !

M. Eugène-Claudius Petit. Disons simplement que nous sommes entrés dans une période où les références au droit doivent être précisées avec beaucoup de soins, car elles s'appliquent souvent maintenant à des textes dépassés. (Murmures à droite.)

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. C'est un aveu.

M. Eugène-Claudius Petit. J'ai écouté avec attention les thèses exposées par les différents orateurs. Je voudrais au moins pouvoir exposer mon opinion et je sais bien que ce n'est pas celle qui a cours sur ces bancs (à droite).

De tout l'exposé que nous avons entendu ce matin, j'ai recueilli deux impressions : d'une part, un certain accablement, une certaine tristesse — j'y reviendrai — d'autre part, la hantise provoquée par l'odieux des attentats terroristes.

Personnellement, je suis davantage hanté par la violence qui s'installe, par l'habitude de l'horrible et aussi par la tranquillité de beaucoup devant la torture, les lynchages ou les scènes indécrottables.

Au point où nous en sommes, il serait utile que ne soit pas jeté un voile pudique sur ce qui angoisse tous les hommes qui ne veulent pas voir le pays sombrer dans les habitudes de la violence.

Le fascisme n'est pas seulement le fait des auteurs d'attentats, il est déjà en germe lorsqu'on accepte toutes les mesures d'exception pour lutter contre les auteurs d'attentats eux-mêmes.

On doit d'autant plus être scrupuleux avec soi-même qu'aucun corps de l'Etat, aucune partie de la population n'est actuellement irréprochable sur ce point.

Il ne servirait donc à rien de dresser les civils contre l'armée ni de généraliser à l'égard de l'armée le reproche ou la louange. Des plus humbles aux plus illustres, des sans-grades aux responsables accablés de charges, partout on retrouve, on découvre, on dénonce, on déplore des défaillances.

Mais nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour juger. Notre rôle est plutôt d'accueillir et, s'il est bon de parler de tout ce qui nous accable, de tout ce qui nous tourmente, nous devons plutôt chercher le moyen de guérir et d'en sortir.

Revenons-en donc aux accords.

S'agit-il réellement d'accords, de conclusions ?

S'agit-il de conventions ou simplement de déclarations d'intentions ?

Les accords engagent-ils les deux parties ou bien énumèrent-ils simplement les possibilités qui peuvent conduire à la paix ?

Ces questions posées ne m'empêchent pas de reconnaître, et cela avec une grande satisfaction, qu'ils ouvrent la porte par où peut passer la paix. Ces accords ouvrent sans doute même la porte par où passera l'homme libre algérien.

Tels qu'ils sont, les accords ne sont pas négligeables et ceux qui les ont voulu patiemment et qui les ont élaborés avec obstination ont droit à notre reconnaissance. Mais nous ne sommes pas sans inquiétude. Elle est grande à leur sujet précisément, car

nous ne croyons pas que le Gouvernement et son chef soient qualifiés pour appliquer une politique à laquelle ils ne croient pas.

Dire cela au Premier ministre, à qui des liens d'amitié m'unissent depuis l'occupation, amitié qui n'est pas atteinte à cause des circonstances de son développement, mais qui ne permet pas pour autant de négliger les affaires de l'Etat, dire cela au Premier ministre ne m'est pas facile. Je ne peux taire cependant la peine et l'angoisse que certains parmi nous ont éprouvée à la pensée de cet homme obligé, par une fidélité exigeante, d'exécuter pratiquement une politique dans le roulement quotidien de ses convictions. Et nous avons, nous qui sommes ses amis, souffert avec lui de cette contrainte rigoureuse. En effet, pour tous ceux qui connaissent l'homme qui avait ouvert la voie à Brazzaville, il était clair, dès le premier jour de la V^e République, malgré toutes les apparences...

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Et les déclarations.

M. Eugène-Claudius Petit. ... malgré le bruit de ceux qui croyaient tenir de Gaulle prisonnier, malgré tous les succès électoraux et bien que certaines places soient occupées ; par certains hommes il était clair que l'Algérie — et nous avons été quelques-uns à le croire — connaîtrait son libre destin.

Je ne voudrais évoquer ici que pour quelques instants la séance, une des toutes premières de la législature, où il a été question du drame algérien ; au nom de quelques amis dans cette Assemblée, j'ai cru alors pouvoir dire qu'entre l'intégration, qui était à la mode, et l'abandon complet, il devait y avoir place pour une politique où la générosité aurait toute sa part. (Applaudissements sur certains bancs à gauche.)

Ces paroles ne reçurent pas un accueil très chaleureux. Mais on doit — me semble-t-il — se souvenir de ce temps-là pour comprendre que nous avons perdu beaucoup de temps et beaucoup d'hommes et que nous avons laissé répandre, en attendant si longtemps, beaucoup de misère sur notre terre.

A lire certains passages du texte et à entendre le Premier ministre, ce matin, on avait le sentiment que l'on ne croyait pas à la solidité des accords au-delà des trois années. On avait presque l'impression que le délai de trois ans était donné pour que le choix puisse être effectué. Mais nous n'avions pas le sentiment d'être en présence d'un dessein, hardi sans doute, audacieux encore davantage, qui allait être donné au pays tout entier, non plus seulement au nôtre, mais à nos deux peuples associés, qui, sur les deux rives de la Méditerranée, comme le disait Camus, sont voués, sont condamnés à vivre ensemble.

Il aura donc fallu la ténacité, qui a pu paraître prendre parfois des chemins bien tortueux, du général de Gaulle pour que la France et l'Algérie sortent de l'envoûtement de la guerre.

De quelque manière qu'on l'interprète, une page de l'histoire est écrite et il dépend de nous que les lendemains n'accablent point les deux peuples.

Je comprends la tristesse de beaucoup d'entre nous et il serait déplacé de parler d'allégresse, de plaisir ou de kermesse. Ce ne sera pas la joie qui accompagne les fins de guerre en forme de victoire. Et pourtant, quelle étonnante victoire sur soi-même que de donner à un peuple la responsabilité de son destin !

Je n'évoquerai que la joie pleine d'inquiétude qui étreint tout homme en présence d'une naissance.

Pour d'autres, les accords ressemblent à un enterrement ; pour d'autres, pour moi, ils annoncent une naissance, celle de l'homme libre sur la terre africaine, de telle sorte que partout où le drapeau français a flotté, les hommes auront bientôt en main les responsabilités de leur destin.

Il est des triomphes faciles qui ne sont que d'ordre militaire. Mais il en est d'autres d'une nature différente, et celui que nous enregistrons aujourd'hui, fruit de la douleur, est sans doute le plus grand que l'on puisse souhaiter pour des hommes simples qui veulent vivre dans la paix.

Mais nous sommes rongés d'inquiétudes. J'ai parlé de l'une d'entre elles ; elle concerne le Gouvernement. Je souhaite ardemment — et nombre de mes amis forment le même vœu — que des élections permettent au pays de changer de gouvernement afin que la voie tracée puisse être suivie pas à pas par des hommes qui y croient et qui ne la considèrent pas comme un nouveau chemin de Damas.

M. Fernand Darchicourt. Très bien !

M. Eugène-Claudius Petit. Mais nos inquiétudes ne sont pas à sens unique : Que fera le G. P. R. A. pour resserrer ou dissocier les liens tissés entre nos deux nations ? Quels signes, de lui, feront naître la confiance ou susciteront la méfiance ? Comment agiront les Français dans leurs institutions et personnellement ? Car maintenant, ce n'est pas seulement l'Etat

qui est engagé, ce n'est pas le Gouvernement, c'est la nation tout entière. Comment saura-t-elle, comment les Français des villages ou des villes, des quartiers ou des faubourgs sauront-ils accueillir ceux qui viendront peut-être leur faire concurrence, qui viendront peut-être prolonger la crise du logement, qui viendront peut-être leur disputer quelques places, qui viendront vivre au milieu d'eux, avec leurs soucis et leur tempérament ?

Comment saurons-nous accueillir ceux dont nous ne partageons pas les opinions et auxquels nous devrons peut-être témoigner davantage de sollicitude pour qu'ils retrouvent le calme après la tourmente ?

Comment pourrions-nous prodiguer à l'armée autre chose que des reproches ? Comment pourrions-nous éveiller dans le cœur des uns ou des autres, civils ou militaires, le sentiment qu'ils retrouvent, avec leur pays, le propre de leur nature humaine ?

Il faut les arracher à l'envoûtement et à l'intoxication. A la violence, il faut substituer autre chose.

Mais cela nous concerne tous et, pour réussir, le Gouvernement, l'Etat ne peuvent rester isolés du reste de la nation.

Il ne convient pas que le Parlement soit d'un côté et le pouvoir exécutif de l'autre. Il ne convient pas que le pays vive sans liaison avec les autorités administratives ou gouvernementales.

Il nous faudra beaucoup de temps, il nous faudra créer une confiance réciproque, il nous faudra, sans doute, donner davantage que nous ne recevrons si nous voulons un jour récolter les fruits de nos accords, si nous voulons vraiment bâtir une paix qui soit une paix humaine. En ce moment historique où un peuple affranchit un autre peuple, il ne faut pas que quelque combinaison risque de compromettre l'occasion d'associer à la tâche le pays tout entier.

Cela nous concerne, cela vous concerne, monsieur le ministre d'Etat, cela concerne le Parlement et j'espère bien que personne ne failira à sa mission. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Trémolet de Villers. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Henri Trémolet de Villers. Monsieur le président, mes chers collègues, quand elle jugera ce que l'on appelle les accords franco-F. L. N. l'histoire se demandera sans doute quel fut leur lien logique avec des faits quasi concomitants qu'ils démentent d'une façon absolue.

Le 13 mai 1958, la violence était submergée par un immense sursaut fraternel. Le sang ne coulait plus. Dans un élan irrésistible d'espoir et de joie, les communautés d'Algérie criaient ensemble leur attachement à la France.

Quelques jours plus tard, pour cimenter leur union indéfectible dans la paix retrouvée, Paris et Alger criaient d'un même cœur : « de Gaulle au pouvoir ! ».

En novembre 1958, cette Assemblée était élue dans la foulée du référendum de septembre et bientôt le plus nombreux des groupes qui la composent, rangé sous la bannière du général de Gaulle, votait à l'unanimité la motion Moatti avec la ferveur qui consacre un serment.

Mars 1962 nous voit rassemblés à la suite d'accords qui stipulent un cessez-le-feu mais qui dépassent largement la fin des combats en donnant la victoire au F. L. N.

En cette session, extraordinaire à plus d'un titre, il nous appartient d'examiner successivement comment l'exécutif a rempli sa mission, les circonstances dans lesquelles interviennent les accords, quelles peuvent être dans l'avenir les suites de cette politique.

Tel sera l'objet de mon intervention : le mandat confié au pouvoir, les accords signés, leurs conséquences.

C'est à trois fins précises que le pays appelait le général de Gaulle et que l'Assemblée, par son premier vote, confirmait le choix du Premier ministre et de son gouvernement : restaurer l'Etat républicain, maintenir l'intégrité du territoire, rétablir la paix.

Restaurer l'Etat républicain menacé par sa propre instabilité et par la rébellion algérienne, tel était le premier terme de la mission.

Nous pourrions méditer à nouveau sur ce qui reste pratiquement du texte constitutionnel approuvé par le pays, et sur le sort de notre Assemblée constamment écartée de tous les problèmes majeurs et que l'on met aujourd'hui devant le fait accompli à propos d'un des plus grands drames de notre histoire.

M. Michel Habib-Deleclie. Déposez une motion de censure.

M. Henri Trémolet de Villers. Mais je m'en tiens aux constatations les plus simples, les plus communes.

Que souhaitait la grande masse de la population qui n'a aucun goût de l'aventure ? La sauvegarde du bien commun, le maintien de l'ordre public, l'application des principes gravés au fronton de nos édifices : liberté, égalité, fraternité.

M. Roger Souchal. Travail, famille, patrie.

M. Henri Trémolet de Villers. L'ordre public, que devient-il ? Qu'est devenue la liberté ? Y a-t-il d'autre égalité que celle de l'angoisse ? Et qui nous rendra la fraternité ?

Or tout ce que nous voyons : la peur et la violence, les troubles et les deuils qui les accompagnent, toutes ces manifestations et leurs tragiques conséquences sont les effets d'une seule cause, la violation d'un impératif que les gouvernants actuels proclamaient hautement quand ils réclamaient le pouvoir : maintenir l'intégrité du territoire.

Les troubles que nous avons connus et qui apparaissent aujourd'hui mineurs étaient nés de la crainte que l'Algérie ne fût abandonnée. Dans les jours qui suivirent le 13 mai, cette crainte disparut mais bientôt la politique d'abandon renaissait, parée des fleurs de l'autodétermination dans le discours d'euthanasie du 16 septembre 1959. (Murmures à gauche et au centre.) Dès cette date, nous pouvions prévoir des secousses de plus en plus violentes et après quatre-vingt-huit mois d'espoir mêlé d'angoisse, de sacrifices, de larmes et de sang, les responsables de la patrie nous annoncent comme un aboutissement logique et comme la solution la plus profitable, l'abandon de tous ces départements français.

Que sont donc devenues les promesses solennelles ? Le Président de la République peut-il se délier de cette règle suprême qui fait de lui le gardien de l'intégrité du territoire ? Le Gouvernement peut-il se renier ainsi et le Parlement peut-il se taire ?

Un jour peut-être proche, il faudra rendre des comptes et nul d'entre nous, pour dégager sa responsabilité, ne pourra invoquer l'autoritarisme du pouvoir ni la pression de l'opinion publique...

M. Albert Marcenet. Déposez une motion de censure.

M. Henri Trémolet de Villers. ... quand le pays, tiré de l'aveuglement où il a été plongé, se voyant trompé, demandera justice.

Le troisième terme du mandat, c'est la paix, la paix éclosse au 13 mai, propagée dans les jours suivants et qu'il fallait consolider à la faveur de l'événement. Au lieu de justifier la confiance revenue, le pouvoir a semé le doute et tous les succès militaires ont été annihilés par sa politique de repli et de dégageant.

Cette paix attendue pendant trois ans, survenue puis disparue à nouveau pendant quatre années, nous l'apporte-t-on aujourd'hui avec ces signatures que Ben Khedda présente comme la consécration de sa victoire ?

Qu'advient-il si les Algériens qui veulent rester Français sur leur terre n'acceptent pas d'être abandonnés, s'il faut les réduire par les armes, imposer le cessez-le-feu par la force à ceux qui étaient engagés dans un combat commun avec nous ? Le combat deviendra plus fratricide mais ne cessera pas.

Et l'on imagine aisément les pensées de Ben Bella quittant le château d'Aulnoy : « Nous n'étions qu'une poignée ; les chefs en prison ; l'armée française nous avait vaincus partout, dans les villes et dans le bled. Mais il suffit de cris pour intéresser le monde, et les Français sont vite impressionnés par les cris du monde. Un homme est venu, qui disait porter la nouvelle sagesse des Français, et voici que nous sommes doublement vainqueurs. L'armée française réduira elle-même des Français pour assurer notre dictature ». (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Mais, pour nous, l'accomplissement s'est fait à rebours du triple mandat que j'évoquais. La République est sous le boisseau, le territoire se désintègre. (Protestations à gauche et au centre.)

M. Albert Marcenet. Vous pouvez parler de la République !

M. Henri Trémolet de Villers. La guerre civile est ouverte et c'est dans ce climat triplement dramatique qu'apparaissent les accords d'Evian.

Quelles circonstances les ont précédés ? Quelles en sont les conditions ? Quelles conclusions devons-nous en tirer ? Telle est la deuxième partie des réflexions que j'énonce à cette tribune.

L'événement survenu dans les départements d'Algérie en 1954 était une rébellion et le chef de l'Etat lui-même a proclamé solennellement à plusieurs reprises qu'il ne saurait donner une

valcur représentative à ses dirigeants qui n'en avaient pas. Face à l'événement, le référendum du 28 septembre 1958 proposait aux populations d'Algérie un choix très clair, auquel elles ont répondu massivement en optant pour l'appartenance à la République française sur un thème très explicite : voter oui, c'est voter pour la France. Voter oui, c'est voter pour l'Algérie française.

Le discours du 16 septembre 1959, ouvrant la politique d'autodétermination, prévoyait trois options et portait cet engagement solennel du chef de l'Etat que tout serait mis en œuvre pour que fût choisie la solution la plus française, ce qui ne pouvait laisser de doute à personne, étant donné les trois termes employés : francisation, association, sécession. Et tel était l'objet limité du référendum du 8 janvier 1961 qui n'autorisait en aucun cas le Gouvernement ni le chef de l'Etat à créer de leur propre autorité un Etat algérien indépendant.

Mais au cessez-le-feu qui se discute et se conclut entre ceux qui se battent, le G. P. R. A. a mis pour condition — et il a obtenu gain de cause — que soient stipulées des mesures politiques. Ces mesures créent la sécession, effacent la souveraineté française en Algérie, nous imposent de remettre le Sahara à un Etat inexistant, demandent à nos concitoyens de ces départements d'en partir ou d'y être étrangers s'ils veulent rester français.

Tout cela conclu, signé, stipulé avant consultation de la métropole et de l'Algérie et des populations sahariennes que la France céderait arbitrairement à l'Algérie indépendante.

Ainsi, comme le référendum du 8 janvier 1961 préparait l'indépendance sous le couvert de l'autodétermination, de même le cessez-le-feu contient la reconnaissance de cette indépendance par la seule volonté arbitraire du pouvoir légal.

M. Roland Carter. C'est votre interprétation ; elle est fautive.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Elle est vraie !

M. Abbès Moulessehoul. Elle est inéluctable, disons le mot.

M. Henri Trémolet de Villers. Mais le droit de disposer de la nationalité d'autrui n'appartient à personne et moins encore celui de morceler le territoire national pour qu'une partie devienne une nation étrangère.

Dès lors, le mandat que nous tenons nous-mêmes du suffrage universel et les responsabilités que nous avons acceptées dans le cadre de la souveraineté nationale nous commandent de dénier la légitimité des accords d'Evian dans toute la mesure où, dépassant le cessez-le-feu, ils portent expressément ou implicitement atteinte à l'intégrité du territoire ou aux droits inaliénables de nos concitoyens des départements d'Algérie et du Sahara.

Cette dénégation d'une aliénation illégitime par excès de pouvoir doit être élevée expressément face aux déclarations de Ben Khedda selon lesquelles « le processus de la négociation qui était fondé initialement sur les garanties de l'autodétermination a évolué d'une façon décisive vers une négociation globale sur l'avenir de l'Algérie ».

Cela m'amène à la troisième partie de mon intervention : Quel est l'avenir de cette politique ?

Le présent est déjà bien sombre. Tandis que toutes les portes s'ouvrent pour les détenus F. L. N., de notre côté s'entassent dans les camps et les prisons trop pleines tous ceux qui ont commis le crime de suivre la voie tracée par nos gouvernants qui les mettent aux fers.

L'opinion est devenue criminelle dans la mesure où elle est l'expression du patriotisme et la fin des combats s'accompagne de la création de cours martiales.

Toutes ces contradictions dans un moment où la joie devrait fleurir partout montrent à l'évidence qu'il s'agit d'une opération contre nature car la nature des choses, c'est le fait d'être ce qu'elles sont. Qu'on le veuille ou non, quels que soient ses caractères spécifiques, l'Algérie est une province française et doit être traitée comme telle.

Certes, la guerre ne doit pas durer ; il faut y mettre fin. Nul ne peut souhaiter la guerre et nul ne peut souhaiter qu'elle dure. C'est pourquoi celui à qui la guerre est imposée doit la gagner le plus tôt et le plus sûrement possible, pour éviter des pertes plus cruelles et des troubles plus grands. Or, la politique qu'il a suivie amène le Gouvernement à perdre l'enjeu de la guerre, sans pour autant trouver la paix, ni du côté du G. P. R. A., ni du côté des Français d'Algérie, sans exclure l'éventualité de troubles en métropole.

Aux cris de victoire de Ben Khedda, le Gouvernement répondra-t-il que nous sommes vainqueurs ? Alors, pourquoi n'a-t-il pas tiré le fruit de sa victoire au lieu de se mettre à la fois

dans cette position atroce de vaincu, d'une part, et face à une nouvelle résistance, d'autre part ? Et si le Gouvernement répond qu'on ne peut pas vaincre une rébellion, c'est la justification de fait de toute sécession, et c'est aussi, par avance, l'abandon des accords qui nous sont soumis.

Dès le premier jour, on percevait des discordances considérables. Tandis que les instruments de la propagande gouvernementale faisaient référence au discours du 16 septembre 1959 et aux trois options, le G. P. R. A. avait biffé toute autre option que l'indépendance, avec ou sans association, et son président déclarait :

« Cette victoire se traduit sur le plan politique par l'indépendance de notre pays sur laquelle débouche l'autodétermination, et qui sera la conséquence logique et inéluctable du référendum. »

Il peut l'affirmer avec d'autant plus d'assurance que les mesures stipulées entre les parties contractantes ne prévoient aucune autre hypothèse que l'indépendance et sont établies pour l'indépendance. C'est à cette fin aussi que sont prévus des garanties, des locations, des baux renouvelables à un loyer élevé. Et chacun immédiatement s'est demandé : est-ce que ces garanties seront respectées ou ne le seront-elles pas ou le seront-elles pendant longtemps ?

Des expériences récentes poussent au doute, et le G. P. R. A. ne peut-il pas dire qu'il a dû accepter certaines clauses pour que cessent les combats, mais que l'indépendance ne peut se concevoir dans leur application ? Ne doit-il pas poursuivre sa révolution contre le néo-colonialisme ? L'indépendance ne s'acquiesce d'aucune servitude et, pour un Etat nouveau avec un gouvernement neuf, des accords préétablis sont indiscutablement une servitude.

« L'Etat algérien, a dit encore Ben Khedda, se donnera librement ses propres institutions et choisira le régime politique et social qu'il jugera le plus conforme à ses intérêts. »

C'est pourquoi, devant les risques ouverts par la confusion du cessez-le-feu et des mesures politiques engageant l'avenir, on doit poser, à propos du G. P. R. A., les deux questions suivantes :

Premièrement, que se passera-t-il si le référendum, instauré à court terme, rejette toute association, pour l'indépendance pure et simple, et que deviendront en ce cas les mesures de moyen terme ? Je ne parle pas des mesures de long terme : il n'en existe pas.

Deuxièmement, si, malgré un référendum favorable à l'association, ce G. P. R. A. — ou un autre — décide de poursuivre aussitôt sa guerre révolutionnaire pour extirper ce qu'il appelle « toute trace de néo-colonialisme », que deviennent les accords, et le Gouvernement français en assurera-t-il le respect ou baissera-t-il pavillon ?

Tout en contestant le principe même de la validité des accords, les Français d'Algérie des diverses communautés se posent ces questions.

Hélas ! le passé et le présent leur apportent déjà les réponses les moins rassurantes, à eux qui sont les premiers intéressés, et leurs craintes justifiées m'amènent à poser une autre série de questions à leur propos.

Que se passera-t-il si une partie importante de la population algérienne se dresse contre des mesures politiques auxquelles son acquiescement n'a pas été donné ni n'a jamais été sollicité et qu'elle estime injustes, si elle rejette comme illégitimes les lois d'un gouvernement algérien que la France a combattu pendant des années, pour lui livrer ensuite cette population ? Sur quels principes se fondera-t-on pour la condamner ?

Et si on a décidé par avance, à Evian ou ailleurs, que les Français d'Algérie sont condamnables et condamnés du seul chef de leur attachement à la France, quelles mesures prendra-t-on contre eux ?

Des cours martiales ne peuvent rien contre toute une population, même lorsqu'elles sont aidées par toutes les mesures inquisitoriales et par le bûcher de Montségur. Donnera-t-on aux troupes françaises l'ordre de tirer sur ceux qu'elle avait mission de protéger ? Ou laissera-t-on la guerre se régler entre les Français d'Algérie, Européens et Musulmans, et les soldats de l'A. L. N., pendant que l'armée française rembarquera ?

Dans ces diverses hypothèses, quel serait le drame de conscience de l'armée ! Y résisterait-elle et, avec elle, nos institutions ?

Peut-être, est-ce l'attente du parti communiste, dans les mains de qui le Gouvernement a déjà mis sa main, sinon ses deux mains. (Protestations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.)

M. Michel Habib-Deloncle. L'O. A. S. regonfle le parti communiste !

M. Henri Trémolet de Villers. Mais — et c'est le troisième ordre de questions que je pose, moins au Gouvernement, d'ailleurs, qu'à la conscience de tous — que dirait, en ce cas, la métropole qui, j'en suis sûr, n'a pas perdu le sens national...

M. Michel Habib-Deloncle. Attendez le référendum, vous le saurez !

M. Henri Trémolet de Villers. ... ni le sens de la solidarité humaine, ni le souvenir des luttes communes pour la liberté et la patrie commune ?

Accepterait-elle que l'armée envoyée en Algérie pour y défendre notre drapeau participe, en fin de compte, à l'écrasement de ceux qui ne veulent pas d'autre drapeau ?

Il ne servirait à rien de taire ces questions lorsque la réalité elle-même les pose et qu'elles concrétisent la situation tragique dans laquelle nous nous trouvons.

Un seul moyen existe d'apaiser la violence qui très vite, engendre la guerre civile : c'est de rétablir la confiance partout et en tous. Mais le pouvoir n'a-t-il pas aliéné lui-même tous les moyens de confiance dont il disposait auprès de ceux qui sont aujourd'hui le plus troublés et qui souffrent le plus ?

Voici que, d'abandon en abandon, il apparaît aujourd'hui comme l'allié du parti communiste et du G. P. R. A. (*Protestations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite. — Mouvements divers.*)

M. Albert Marcenet. L'allié des communistes, c'est l'O. A. S. !

M. le président. Laissez terminer M. Trémolet de Villers.

M. Albert Marcenet. Oui, qu'il termine ! et vite !

M. le président. M. Trémolet de Villers seul à la parole.

M. Henri Trémolet de Villers. Que le Gouvernement ne s'étonne pas, alors, qu'en écho à la résistance des Français d'Algérie, de souche métropolitaine et de souche musulmane, se lèvent en métropole d'autres résistants à l'abandon. (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

A gauche. Fasciste !

M. Roger Souchal. Vous avez vingt-deux ans de retard pour résister, monsieur Trémolet de Villers !

M. Henri Trémolet de Villers. Il semble d'ailleurs que la propagande menée contre eux, l'accusation de crimes qu'ils n'ont pas commis (*Protestations à gauche, au centre et à l'extrême gauche.*), les arrestations et internements ne les empêchent pas de se multiplier, puisque la police en découvre chaque jour davantage dans tous les coins de France et, parmi eux, beaucoup de jeunes gens et d'adolescents. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

A gauche. Vous faites l'apologie du crime !

M. Henri Trémolet de Villers. C'est que la résignation, surtout inutile, n'est pas une caractéristique de la jeunesse.

Et notre jeunesse joint, à un sens aigu de l'Europe (*exclamations à gauche et au centre*), le refus de voir son pays s'enliser dans les satisfactions matérielles immédiates, hors de tout souci de grandeur véritable, et perdre son idéal dans un égoïsme qui le rendrait insensible à la souffrance de certains de ses fils, le refus, aussi, de la dictature dont l'Est nous menace.

Je n'ai rien d'un révolutionnaire (*exclamations et rires à gauche et au centre*), je ne suis pas un grand politique. (*Nouvelles exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

Mais, pour conclure, je dois adresser au Gouvernement deux observations.

M. Michel Habib-Deloncle. Déposez donc une motion de censure !

M. Henri Trémolet de Villers. La première est celle-ci : on peut éviter ou supprimer les causes qui font naître une résistance ; on n'arrête pas une résistance nationale tant que demeurent les causes qui l'ont créée. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

Voici la seconde observation : aux souffrances et aux deuils des sept dernières années, qui venaient eux-mêmes après quatorze années de guerres précédentes, il ne faut pas que s'ajoute une nouvelle effusion de sang français. (*Vifs applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Habib-Deloncle. Que messieurs les assassins commencent !

M. le président. La parole est à M. Biaggi.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Monsieur le président, mes chers collègues, ce serait trahir mon mandat, mes combats et ma vie tout entière que de ne pas m'associer aux nobles paroles du président Portolano, et que de ne pas faire mienne en tant que député de la métropole, de la capitale même, la protestation historique qu'il a élevée face à l'Assemblée, face à la Nation, face au monde libre, au nom de nos collègues d'Algérie et du Sahara.

Pour moi, c'est l'âme en deuil que j'aborde aujourd'hui cette tribune. Ce sera d'abord pour saluer ceux qui sont morts pour l'Algérie française, ceux qui les pleurent, ceux qui souffrent et ceux qui espèrent.

Quant au fond, je procéderai par observations. J'aurais voulu dire ceci devant M. le Premier ministre, dont je regrette l'absence et auquel ses collègues pourront transmettre mes propos. Messieurs du Gouvernement, le débat d'aujourd'hui n'est qu'un simulacre ; mais il ne couvrira pas vos responsabilités devant l'Histoire et devant la nation. Le plébiscite que vous préparez est contraire à la Constitution, illégitime — c'est un mot qu'on doit bien connaître à l'hôtel Matignon — et illégal.

Illégitime et contraire à la Constitution d'abord, parce que son objet est évidemment étranger à la lettre et à l'esprit de l'article 11. Illégitime et contraire à la Constitution parce qu'il n'appartient à personne, pas même, comme on le rappelait tout à l'heure, au peuple réuni en ses comices, d'aliéner le sol, de mutiler la patrie.

La Couronne est inaliénable, la République est indivisible. Les règles de droit public et de droit pénal qu'expriment ces formules vieilles comme la France et comme la République n'ont pas varié ; elles sont encore en vigueur et il serait cruel de rappeler, à cet égard, les paroles de M. le Premier ministre du temps qu'il était en colère.

L'article 89 — et cette loi nous tient sous son joug — dispose :

« Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

« La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision ».

Qui donc oserait soutenir que changer la forme du Gouvernement, fût-ce par application de l'article 16, est plus rigoureusement interdit que de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ?

Et cette atteinte à l'intégrité du territoire qui rend impossible, aux termes de l'article 89, toute révision de la Constitution a d'autant plus de portée aujourd'hui qu'elle ne vous a été imposée ni par la force des armes ni par l'occupation, qu'aucune armée étrangère, par sa présence, ne s'oppose à l'expression du suffrage, notamment dans les départements d'Algérie, car les fellagha — vous l'avez dit en son temps et, aujourd'hui encore, vous l'avez rappelé — ont été vaincus.

Et cela même rend illégal votre plébiscite. Mes chers collègues, réfléchissez à ceci : les Français d'Algérie ne voteront pas le 8 avril, alors que rien ne permet, en droit, de préjuger que les départements d'Algérie ne font plus partie de la nation, alors qu'il aurait suffi et qu'il suffirait encore, en fait, de se conformer au droit et de faire appliquer les lois de la République pour que la paix y devienne effective et non illusoire, comme celle qu'on vient d'acheter au prix de l'honneur français.

Pas plus que le présent débat, ce plébiscite ne couvrira vos responsabilités. Il n'engagera pas non plus le peuple français, que vous égarez comme vous l'avez abusé en criant « Algérie française », en acceptant, pour qu'elle vive, le pouvoir que vous tendaient les mains unies sur le Forum.

Et puis, gardons-nous, gardez-vous des illusions. Les jugements, même spectaculaires, d'un plébiscite sont sujets à révision. Triomphe aujourd'hui, crime demain. Si l'armistice de juin 1940 avait été soumis au plébiscite, aurait-il eu plus d'opposants que Napoléon qui fut fait empereur héréditaire par 3.572.000 « oui » contre 2.579 « non » ?

Lorsqu'on lui apporta les résultats de ce plébiscite, raconte Chateaubriand, l'empereur s'écria : « Longtemps mes descendants conserveront ce trône ». Et Chateaubriand commente, d'un mot cruel que je livre à vos méditations : « Quand on voit les illusions dont la providence entoure le pouvoir, on est consolé par leur courte durée ». (*Applaudissements et rires au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Albert Marcenet. Ce qui ne vous empêche pas d'admirer Napoléon !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Un peuple que l'on égare n'excuse pas ceux qui ont la charge de le conduire. Tôt ou tard, il se retourne contre eux avec plus de fureur — j'allais dire avec plus de colère, s'il était encore permis d'en faire le courrier. (*Sourires.*)

« Une politique, a écrit un homme qui a honoré cette tribune, ne se juge qu'aux résultats. C'est après Sedan que le 2 décembre prit vraiment couleur de crime ». Pour vous, je gage que ces deux dates seront séparées par beaucoup moins de dix-huit ans.

L'histoire a jugé le régime de Vichy. Elle jugera bien aussi le régime d'Evian dont les Laval n'auront même pas l'excuse de la défaite et de l'occupation. (*Protestations à gauche et au centre.*)

On ne peut tout dire en quelques minutes ! Mais je déclare simplement, fermement, que vos accords, votre plébiscite, vos élections, tous vos actes à l'égard de l'Algérie sont nuls et non avenue... (*Applaudissements au centre droite et à droite.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Déposez une motion de censure !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... que vous subirez d'autres sanctions que la motion de censure.

M. Albert Marcenet. Parce que vous n'avez pas le courage d'en déposer !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous pouvez nous emprisonner — et vous ne vous en êtes pas fait faute ! Mais vous ne nous ferez pas taire... (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. Albert Marcenet. Précisez de quelles sanctions vous parlez ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... car vous êtes de ceux qui ne peuvent juguler l'opposition qu'en la mettant en prison ou en l'empêchant de parler !

M. Paul Mirguet. Si vous déteniez le pouvoir, vous ne vous priveriez pas de nous bâillonner.

M. Michel Habib-Deloncle. Quelles sanctions, monsieur Biaggi ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Celles que vous mériteriez et que vous méritez déjà !

M. Michel Habib-Deloncle. C'est-à-dire ?...

M. Albert Marcenet. C'est de la lâcheté.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je vous répondrai tout à l'heure, monsieur Marcenet ! Quant aux textes je ne parlerai que d'un point de vos accords, où vous avez crevé le plafond de l'illégalité, et de la honte.

Vous vous êtes arrogé le droit d'amnistie. C'est d'abord contraire — mais nous y sommes habitués — à la promesse que vous avez faite solennellement à cette tribune, promesse qui est dans toutes les mémoires : vous avez promis de soumettre au Parlement les conditions dans lesquelles l'amnistie serait appliquée. Vous ne l'avez pas fait.

De plus, cette disposition de vos accords est contraire à la Constitution dont l'article 34 dispose que l'amnistie ne peut être instaurée que par le Parlement, par la souveraineté nationale que seul il représente.

La grâce, même individuelle, appartient au chef de l'exécutif et mes collègues me rendront cette justice que ni à cette tribune ni même dans les entraînements des réunions publiques je n'ai jamais critiqué une décision de grâce à quelque individu qu'elle s'appliquât.

Mais l'amnistie, mesure collective, appartient essentiellement au pouvoir législatif. Elle est le complément naturel et nécessaire de ses prérogatives en matière d'institution des lois pénales.

Par l'amnistie, le législatif commande à la fois à l'exécutif qu'elle empêche de poursuivre, au judiciaire qu'elle empêche de condamner. Jamais un parlement digne de ce nom ne pourra accepter le transfert de cette prérogative souveraine. (*Applaudissements au centre droit, à droite, au centre gauche et sur certains bancs au centre*)... et ce d'autant moins que l'usage que vous vous proposez d'en faire révolte d'avance la conscience de tous les hommes libres.

Vous amnistiez d'un trait de plume les responsables des massacres d'El-Alia, de Mélouza, des lampadaires piégés de la rue Michelet, de tant de milliers d'assassinats affreux contre lesquels ne s'élève pas la conscience universelle que l'on entend protester si fort dans la presse stipendiée à propos de crimes dont les auteurs ne sont pas encore définis. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Vous amnistiez tous ceux-là et pendant ce temps d'autres resteront enfermés. J'oserai citer au moins le nom de l'un d'entre eux car il fut mon camarade dans les prisons de cette Résistance dont on voudrait utiliser le souvenir pour couvrir je ne sais quelles opérations d'abandon, comme jadis se cou-

vraient du képi du vainqueur de Verdun les naïvetés des uns et la lâcheté des autres.

Oui, j'oserai prononcer le nom de Denoix de Saint-Marc et de tant d'autres dont la prison n'a fait que grandir, que vous le vouliez ou non, la figure héroïque,

Bien plus, alors que vous ne l'avez jamais osé contre les fellagha, contre les égorgeurs, contre les bandits de droit commun — M. Ben Bella que vous avez libéré est condamné par un tribunal français aux travaux forcés à perpétuité pour vol à main armée (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) — alors que vous ne l'avez jamais voulu contre les assassins de hasard, vous instaurez aujourd'hui contre des Français des cours martiales n'offrant aucune des garanties les plus élémentaires lesquelles seront peut-être — le texte le prévoit, en tout cas les commentaires le disent déjà — interdites aux avocats, mais ouvertes à des hommes n'ayant aucune compétence, ni aucune qualification, un peu comme en Russie aux procès des « vipères lubriques ».

Oui, vous instaurez des cours martiales dont on ne sait même pas quelle est la loi qu'elles appliqueront ni à quelles peines elles pourront condamner. Je réponds ainsi, je pense, à l'interrogation que vous me posiez tout à l'heure. Oui, vous demandiez quels crimes je flétrissais et quelles sanctions je préconisais. Vous instaurez aujourd'hui les tribunaux sans crime et sans sanction définis. Craignez qu'un jour, comme revient un boom-rang, vous n'ayez à subir des lois scélérates, à comparaître devant des tribunaux scélérats. (*Applaudissements à droite. — Protestations au centre et à gauche.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Ce sont des menaces intolérables.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Ni la loi ni la peine ne sont fixées. Le principe sacré *nulla poena sine lege* est bafoué, alors qu'il est le fondement du droit pénal, de la justice dans les nations civilisées et que la Constitution a justement refusé des prérogatives de cet ordre à la plus haute des juridictions françaises, à la Haute cour.

La Haute cour !...

Et les sentences de ces cours martiales seront immédiatement exécutoires. Les recours en grâce seront adressés par télégramme.

A droite. Sans dossier.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Comment des parlementaires, comment des Français, comment des civilisés peuvent-ils seulement concevoir ce que la Gestapo elle-même n'avait pas osé sur notre sol ? (*Vifs applaudissements au centre droit, à droite et au centre gauche. — Protestations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Je vais poser une question au Gouvernement. Par quels soldats seront fusillés les condamnés à mort ? Qui sera, l'arme à la main, devant le peloton d'exécution ? C'est un peu comme si Thiers s'était allié à Bismark pour juger et fusiller les Alsaciens-Lorrains fidèles. (*Protestations renouvelées sur de nombreux bancs. — Interruptions à droite.*)

M. Abbès Moullesheoul. Et à El Biar ?

M. Paul Mirguet. Ne mêlez pas les Alsaciens-Lorrains à vos propos, monsieur Biaggi. Vous les avez abandonnés en 1940.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Moi, je ne les ai pas abandonnés. J'ai combattu et j'ai été blessé sur le sol même de votre province. Vous n'avez pas le droit de me tenir ce langage. Sinon je vous en demanderai raison sur un autre terrain.

M. Paul Mirguet. Ceux qui ont abandonné l'Alsace-Lorraine en 1940 viennent donner des leçons de patriotisme !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je vous en demanderai raison sur un autre terrain. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

C'est comme si, dans l'exécration répression de la Commune qui a été l'un des crimes séparatistes de l'histoire de France, les pelotons d'exécution des Versaillais avaient été panachés de casques à pointe.

Pour appliquer ces accords, il n'était pas nécessaire d'aller chercher un soldat qui fit flotter le fanion de Leclerc sur le nid d'aigle d'Hitler afin de lui faire amener là-bas les trois couleurs, définitivement.

Mais peut-être est-ce par une valeur de symbole que vous avez choisi, comme haut commissaire, un homme — j'en atteste à ceux qui l'ont connu — un homme, le seul, que ses camarades ont refusé de recevoir dans les amicales régimentaires, celui qui a présidé, comme ministre de Mendès, aux forfaitures de Carthage, celui que vous avez choisi, comme une préfiguration

de ce que sera l'application de vos accords sur l'Algérie. (Vives protestations à gauche et au centre.)

A gauche et au centre. Vous parlez du maréchal Juin ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Celui dont ses camarades de régiment disaient — et j'en appelle au témoignage du colonel Bourguin — « lâche comme Fouchet ! » (Nouvelles protestations à gauche et au centre.)

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Monsieur Biaggi, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Je vous demande, monsieur le député, de retirer ce que vous venez de dire d'un homme d'honneur et qui, partout, a fait son devoir.

La passion peut vous entraîner parfois, mais non contre un serviteur de l'Etat qui est absent et que je me dois de représenter ici, ce que je fais. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je demande au colonel Bourguin, s'il est présent, de répéter ce qu'il m'a déclaré ce matin même. On disait dans son régiment, au bataillon du ciel, « lâche comme Fouchet ! ». Je ne retirerai rien de mon propos. (Protestations sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur Biaggi, ce sont là des procédés qui ne vous honorent pas quels que puissent être vos titres et vos services de guerre.

Veillez conclure.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je le fais. Ces accords sont illégaux, illégitimes, affreux. Ils n'engagent que vous, que votre responsabilité.

Mais puisqu'ils comportent, paraît-il, des dispositions d'ordre économique et monétaire, pouvez-vous demander à M. le Premier ministre de nous dire, dans vos accords et au cours du jour, combien cela fait trente deniers ?

Ces accords nous apportent la honte sans la paix ; ce n'est pas seulement le cessez-le-feu de papa, c'est le triomphe des Iscariotes, des bandits, des renégats ; c'est l'Algérie de Cartouche ; c'est l'Algérie de Judas ; c'est l'Algérie de Bazaine ! (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Au fou !

M. le président. La parole est à M. Jarrosson. (Exclamations au centre et à gauche.)

Je vous prie d'écouter M. Jarrosson qui, seul, a la parole.

M. Guy Jarrosson. La représentation nationale est admise, aujourd'hui, à discuter d'accords.

Exclue de leur négociation, elle est exclue de leur ratification ; elle n'en portera donc dans l'Histoire aucune responsabilité. (A gauche et au centre, de nombreux députés se lèvent et quittent la salle.)

Le contenu des accords, leurs conséquences juridiques et politiques s'effacent, pour le public, devant le but immédiat : le cessez-le-feu.

Mais quel cessez-le-feu ? Est-ce le cessez-le-feu des combats ? Pourtant, à cette tribune même, le Gouvernement nous a affirmé bien des fois par des ministres différents que le cessez-le-feu existait en pratique pour les batailles et que ne persistaient plus que des attentats individuels.

S'agit-il donc du cessez-le-feu des attentats et le Gouvernement a-t-il en son pouvoir de mettre fin à cette forme particulièrement perfide de la guerre ? Est-il capable de connaître toutes les forces connues et toutes les forces obscures qui déchirent l'Algérie ?

Ce cessez-le-feu s'ouvre-t-il sur des préliminaires de paix ? J'entends bien la paix véritable, celle qui est la paix des esprits et des cœurs ? Non, il ne s'ouvre ni sur la paix ni sur des préliminaires de paix. Il s'ouvre seulement sur une perspective. Je lis dans la déclaration générale qui sert de frontispice à ces accords, le texte suivant : « Le Gouvernement français estime avec le F. L. N. que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette situation ».

Or cette déclaration générale qui engage le Gouvernement français dans la voie d'une prédétermination, Ben Khedda ne l'a pas fait citer à la radio étrangère.

Elle peut donc apparaître comme un engagement unilatéral du Gouvernement français.

Ce cessez-le-feu a été obtenu par l'adversaire en dépit de déclarations solennelles faites à la radio, ici-même et au Sénat, enfin malgré des promesses, des engagements reniés aujourd'hui.

Écoutons l'adversaire en dresser le bilan.

L'adversaire déclare : J'ai obtenu l'intégrité du territoire, l'unité du peuple algérien, l'exclusivité de l'interlocuteur et une négociation globale sur l'avenir de l'Algérie.

Reprenons ces points.

Intégrité du territoire ? Qu'elles sont loin les promesses d'après lesquelles il était au pis envisagé le regroupement des Français sur une partie du territoire algérien !

Qu'elles sont loin les déclarations faisant du Sahara, territoire de l'organisation commune des régions sahariennes et non pas de l'Algérie, un sujet en dehors de toute discussion.

Unité du peuple algérien ? Le devoir d'un gouvernement digne de ce nom est de défendre ses nationaux partout, quel que soit le lieu où ils se trouvent. Il est d'obtenir, lorsque les circonstances l'exigent, la reconnaissance du droit des minorités.

Or M. Ben Khedda prend acte d'un fait : le Gouvernement français a reconnu l'unité d'un peuple qui n'existe pas, il n'y a pas en conséquence de problème de minorités et il ne saurait y avoir coexistence des communautés.

Reconnaissance du F. L. N. comme interlocuteur exclusif ? Sur ce point encore qu'elles sont loin les déclarations d'après lesquelles toutes les tendances devaient être représentées ! Elles sont encore plus loin celles du refus de négocier avec la rébellion.

Le M. N. A., parti révolutionnaire, n'a pas été admis aux accords. Les internés administratifs n'ont pas été admis aux accords. Les soldats du désespoir n'ont pas été admis aux accords. Les Français d'Algérie, européens et musulmans, ont-ils été consultés ? Leurs représentants légaux qui siègent sur ces bancs, leurs élus ont-ils été partie aux accords ? Non. Un seul partenaire exclusif : le seul adversaire F. L. N.

Quatrième victoire annoncée dans le discours du représentant de l'organisation extérieure de la rébellion : « Le processus de la négociation, fondé initialement sur les garanties de l'autodétermination, a évolué de façon décisive vers une négociation globale sur l'avenir de l'Algérie ».

Oui, c'est bien une prédétermination d'après laquelle, si nous en croyons les déclarations officielles de notre gouvernement, la France et le F. L. N. veulent une Algérie indépendante « en coopération avec la France ».

Ici se pose une question. Dans cette période transitoire qui doit précéder ce prétendu référendum sur l'autodétermination, autodétermination téléguidée d'avance, comment se comportera l'exécutif provisoire ?

L'exécutif provisoire considérera-t-il qu'il a mission de laisser la liberté de l'option ou sera-t-il enclin à faire les pressions nécessaires pour aboutir à la situation juridique désirée par la France et par la rébellion ?

L'avenir, le proche avenir de l'Algérie n'est pas déterminé par ce cessez-le-feu ; il est déterminé par le coup de dés ; on lance les dés en l'air et on espère qu'ils retomberont sur l'Algérie indépendante « en coopération avec la France ».

Mais si ce n'est pas ce qui sort au moment où les dés rouleront sur la table, tout s'écroule. Dans le cas de l'indépendance totale, dans le cas de l'indépendance sans coopération avec la France, il n'existe plus rien de la construction faite par ces accords, il ne subsiste plus rien des garanties pour les Français, il ne subsiste plus rien de la protection nécessaire à la dignité de l'homme. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Deux fois depuis le début de la V^e République, l'Histoire a mis les cartes maîtresses du destin entre les mains du général de Gaulle. C'était en 1958 : la fraternité franco-musulmane, la fusion, l'amour réciproque des communautés. Il suffisait d'être de cet esprit, il suffisait de suivre ce chemin.

Aujourd'hui, à l'époque des grands ensembles, où l'Europe à construire est nécessaire à l'équilibre du monde, au moment où les demandes d'adhésion et d'association se pressent à la porte de la Communauté économique européenne, l'Algérie avait sa place dans l'édifice.

Ces deux cartes de la fraternité franco-musulmane et de l'Algérie dans l'Europe, le général de Gaulle les a eues dans les

maines. Il les a volontairement laissé tomber avec mépris. Elles n'étaient pas dans son plan.

M. Fred Moore. Il y avait des tricheurs !

M. Guy Jarrosson. Mais ce plan blesse au cœur des Français, européens et musulmans, pour qui la France et l'Algérie sont, en même temps et au même degré, ensemble, confondues, la patrie. Qu'ils aient confiance. La volonté des hommes ne peut rien contre une âme. Ils resteront français. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pen. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, mes chers collègues, quelques semaines après les événements de mai 1958, en termes fort irrévérencieux, un hebdomadaire bien connu posait la question dont je vous prie d'excuser l'énoncé : « De Lagailarde ou de Mauriac, qui sera le cocu ? » Autrement dit, des partisans de l'Algérie française et de ceux qui s'affirmaient partisans de la République, quels seraient ceux que le général de Gaulle réussirait à mettre dans sa poche ? Mon propos est de vous démontrer qu'il les y a mis, les uns et les autres.

Qu'on ne se réjouisse donc pas trop à gauche de voir le général de Gaulle « croquer » de droite et de gauche les partisans de l'Algérie française. Chacun son tour ! Car il est évident que les procédés utilisés à l'égard du programme que l'on s'était donné, de la mission que l'on avait solennellement, en face du pays et en face de l'étranger, accepté de remplir, sont aussi valables en face des institutions républicaines. Si vous le voulez bien, je traiterai ces deux points successivement.

Je regrette que M. le Premier ministre ne soit pas à son banc. Mais je comprends que le long défilé des orateurs qui se sont succédé à cette tribune ait pu le fatiguer. Je lui rends au moins l'hommage qu'il a été triste, très triste alors que deux de ses collègues ministres souriaient tout au long d'une séance qui, pourtant, ne prête pas à la gaieté, il faut bien le dire. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Des circonstances analogues, je n'en trouve dans ma courte vie qu'une qui puisse lui être comparée

Je venais d'arriver au Tonkin, au premier bataillon étranger de parachutistes où j'avais comme commandant de compagnie le commandant Denoix de Saint-Marc quand, ainsi qu'une bombe, arriva une nouvelle cependant attendue mais que nous croyions irréalisable : le camp de Dien-Bien-Phu venait de tomber

A l'heure précisément où cette nouvelle était annoncée dans l'ensemble du Tonkin, où la capitulation forcée de nos armes sonnait le glas des espérances françaises en Extrême-Orient, l'angoisse, la tristesse étaient générales. A aucun moment les gens que l'on rencontrait n'étaient portés à sourire ou à rire.

Visiblement, cette angoisse, sans revêtir le même caractère spectaculaire et monstrueux, est celle dans laquelle le pays a été plongé il y a quelques jours à peine quand, malgré l'attente désespérée de la paix, la nouvelle de la signature des accords d'Evian est venue mettre dans le cœur de la plupart des gens ce je ne sais quoi de définitif qui pourrait tuer l'espérance. Car malgré la dégradation prévisible, prévue et annoncée par nous, de la situation, malgré les abandons successifs et le reniement des paroles données, parce que nous sommes en France et parce que nous sommes français, nous espérions toujours qu'un événement extérieur ou une personnalité inconnue provoquerait le miracle.

Pour ma part, je ne désespère pas qu'un jour il se produise mais je dois bien dire que pour la première fois, oui pour la première fois depuis le début des événements d'Algérie, j'ai eu le cœur si serré que j'ai failli, un moment, désespérer.

Je vous dirai pourquoi j'ai d'autres raisons d'espérer, mais je sais que c'est par bravade que certains d'entre vous sourient, sachant dans le fond de leur cœur que l'issue du problème algérien telle qu'elle est intervenue ne pourrait satisfaire que les sots ou les imbéciles.

Pouvait-il exister plus beau rêve que celui d'une Algérie française et nouvelle, de la réconciliation dans le sein de la France, sous les plis du drapeau tricolore, des deux populations qui n'en étaient pas encore arrivées à se haïr comme elles le font ?

Que l'on n'ait pas réussi, que l'on n'ait pas trouvé le moyen de le faire, je le crois, mais quel est celui d'entre nous — sauf bien sûr, les hommes de Moscou — qui n'ait pas, même sans y croire, espéré la réalisation de ce rêve ? Et comment condamner ceux qui se raccrochent à un tel rêve qui est celui de la patrie ?

Dans des termes combien émouvants, notre camarade Biaggi et quelques autres ont rappelé que c'étaient non seulement le

rêve et l'espérance mais que, si dur qu'il soit de les maintenir, c'étaient les termes de la Constitution et de la loi, c'était le respect de la tradition de notre pays.

Ce n'est pas un hasard — je l'ai déjà dit à cette tribune — si la France a une très longue histoire militaire, et ce n'est pas parce que les Français, tout au long de l'histoire, ont été plus belliqueux que d'autres qu'ils ont fait des guerres, mais parce que la situation particulière de leur pays, les richesses incomparables qu'il cache, son passé brillant, en faisaient une proie toujours facile. C'est pourquoi, contre peut-être un certain tempérament national, les Français se sont toujours battus pour maintenir quelque chose qui n'était pas inscrit systématiquement, ni dans la géographie, ni dans l'histoire de l'Europe.

C'est à cause de cette permanence de l'idée nationale, à cause de sa rigueur impitoyable que les rois et, ensuite, les Républiques ou les empires ont réussi à maintenir, que tous les régimes qui se sont succédé dans ce pays ont fait leur ce principe de l'intégrité du territoire sans lequel il n'est pas de France possible.

Demain, mesdames, messieurs, parce que vous aurez cédé sur le principe, qui vous dit que ce ne sera pas en Bretagne, en Alsace ou ailleurs...

M. Edmond Borocco. Qu'est-ce que cela veut dire ? Laissez l'Alsace, de grâce !

M. Jean-Marie Le Pen. Je parle français. Essayez de me comprendre.

M. Edmond Borocco. Laissez l'Alsace de côté et la Bretagne aussi. (*Applaudissements au centre et à gauche. — Bruits.*)

Ou l'Alsace vous dira le mot de Cambronne.

M. le président. Monsieur Borocco, ne faites pas intervenir l'Alsace en ces termes.

M. Jean-Marie Le Pen. Qui donc pourrait oublier l'Alsace ou ma province bretonne qui a donné 250.000 hommes au pays en 1914-1918 ? Qui donc pourrait oublier ce que signifie ce nom, l'Alsace, et les trois millions de morts en deux guerres pour garder ce territoire ?

Et c'est vous, monsieur Borocco, vous un député d'Alsace qui tenez précisément ce langage. Ou bien vous m'avez mal compris... (*Interruptions et bruits de pupitres à gauche et au centre.*)

Sur plusieurs bancs au centre et à gauche. O. A. S. ! O. A. S. !

M. Edmond Borocco. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Marie Le Pen. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Borocco, avec la permission de l'orateur, pour dissiper ce qui n'est qu'un malentendu.

M. Edmond Borocco. Je veux simplement dire que je suis non seulement un député alsacien, mais que j'ai été aussi un déporté de la Résistance. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Je pense que cet incident n'a pu naître que d'une équivoque. Mon collègue alsacien doit comprendre que la comparaison que j'ai faite n'a rien d'insultant pour l'Alsace.

M. Edmond Borocco. « Qui vous dit que... » avez-vous déclaré.

M. Jean-Marie Le Pen. Qui peut savoir, mon cher collègue, ce que sera demain l'avenir des différentes provinces ? Et je dis qu'en laissant se créer un précédent, vous ne pouvez pas savoir si demain il ne sera pas opposé par les uns et par les autres. (*Nouvelles interruptions à gauche et au centre.*)

M. Michel Boscher. C'est intolérable !

M. Jean-Marie Le Pen. Le débat ayant été organisé, je ne comprends pas pourquoi les orateurs de l'U. N. R. ne se sont pas fait inscrire pour exposer leur opinions, au lieu de se borner à parler de leur banc.

M. Edmond Borocco. Votre comparaison était mauvaise. Il n'y a pas deux communautés en Alsace. Il n'y en a qu'une qui est française.

M. le président. M. Le Pen comprendra que M. Borocco qui a des titres particuliers à notre estime ait pris très mal ce qui lui a paru être l'insertion, dans son propos, d'une possibilité en Alsace de sécession.

M. Jean-Marie Le Pen. Je m'en félicite, monsieur le président.

M. le président. M. Le Pen le comprend et s'en félicite !

M. André Fanton. Il se félicite de quoi ?

M. Jean-Marie Le Pen. Je vous en prie, monsieur Fanton, ne faites pas preuve de mauvaises volontés. (Sourires.)

M. le président. M. Le Pen se félicite de la réaction de M. Borocco.

M. Jean-Marie Le Pen. Que M. Borocco ait pu se sentir insulté, me paraît honorable, en effet, mais il n'était pas du tout visé par mon propos. (Exclamations à gauche et au centre.)

Ainsi donc, en mettant en cause, même par le simple principe de l'autodétermination, le principe de l'intégrité du territoire, en traitant, contre toutes les promesses qui nous avaient été faites, avec les hommes de la rébellion, avec les hommes responsables du sang qui coulait, qui utilisaient une méthode politique très particulière et entièrement basée sur la soumission des populations par la torture et la férocité, vous avez créé des précédents. Alors, ne complex pas sur nous pour souscrire à ces procédés politiques.

J'aurai l'occasion de vous dire, dans ma conclusion, ce que je pense qu'il conviendrait de faire maintenant mais, auparavant, me tournant vers ceux qui manifestent plus particulièrement et plus nettement que les autres, peut-être, leur attachement aux institutions républicaines, je voudrais dire que j'avais déjà la conviction, dès avant le 13 mai, que le général de Gaulle et ceux qui l'entouraient ne voulaient utiliser l'Algérie française que comme un tremplin pour s'emparer du pouvoir (vives protestations à gauche et au centre) et qu'il était évident que l'idée de l'indépendance de l'Algérie était déjà dans l'esprit du général de Gaulle. (Nouvelles interruptions au centre et à gauche.)

J'ai déjà dit à cette tribune avoir lu dans le journal *Al Istiqlal* du 16 mars 1958, les mots suivants :

M. André Fanton. Vous avez, alors, trompé vos électeurs !

M. Jean-Marie Le Pen. « La République ne peut pas régler le problème de l'Algérie ; il faudra faire un coup d'Etat ; on parle du général de Gaulle... » — c'était le 16 mars 1958 — « ... Celui-ci dissoudra l'Assemblée nationale ; il rappellera Robert Lacoste, enverra à Alger un homme capable de mater les ultras, il libérera Ben Bella et, par l'intermédiaire de Sa Majesté Mohammed V, donnera l'indépendance à l'Algérie ». (Nouvelles interruptions.)

Ainsi, la volonté de donner l'indépendance à l'Algérie était déjà connue de certains dans l'entourage du général de Gaulle (Vives protestations à gauche et au centre.)

Et c'est la raison pour laquelle, messieurs, je n'ai pas participé à vos côtés aux événements du 13 mai 1958.

M. André Fanton. Mais qu'avez-vous dit à vos électeurs, au sujet du général de Gaulle ?

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur Fanton, n'instituons pas un dialogue ici ; venez plutôt me parler dans les couloirs.

Ainsi donc, la République ne pouvant sauver l'Algérie française, on espérait que le général de Gaulle la liquiderait pour pouvoir ensuite le chasser du pouvoir. La solution du problème le plus difficile ayant été trouvée, on aurait repris en main les rênes du pouvoir. Mais c'est là que les républicains seront aussi trompés que les partisans de l'Algérie française, car l'Algérie française ayant été préalablement bradée, le général de Gaulle se servira de ce prétexte pour établir, ce qui apparaît clairement dans le message de ce matin, ce qu'on peut appeler à votre gré la dictature ou l'empire. (Vives protestations à gauche et au centre.)

M. Emile Janvier. C'est une honte !

M. le président. Monsieur Le Pen, permettez au président de l'Assemblée nationale de vous dire qu'il est inadmissible qu'à cette tribune, un membre du Parlement vienne accuser le chef de l'Etat d'étrangler la République pour établir la dictature ou l'empire. Ce n'est pas tolérable et je ne le tolérerai pas. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Albert Marconet. Alors, censure !

M. Jean-Marie Le Pen. Je voudrais cependant rappeler à certains de mes collègues un certain nombre de points qui ne font pas partie de l'énumération des qualités habituelles d'un régime républicain (Interruptions à gauche et au centre) : l'utilisation des référendums-plébiscites, la création et le fonctionnement des polices parallèles et des polices spéciales, l'ouverture

des camps d'internement (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs), la dissolution des associations, la suppression des réunions publiques, les nombreuses atteintes aux libertés de la presse, les campagnes d'intoxication (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs), les sanctions administratives et universitaires, les campagnes d'intimidation, qui se font aussi avec la complicité du pouvoir...

M. Raymond Schmittlein. Et les inspecteurs de l'enseignement que vous assassinez !

M. Jean-Marie Le Pen. ...la création des tribunaux d'exception, la création des cours martiales et enfin la procédure des pleins pouvoirs. (Interruptions à gauche et au centre.)

M. Raymond Schmittlein. Liberté aux assassins !

M. Jean-Marie Le Pen. Vous êtes républicains, mais la République n'a plus la réputation de liberté qu'elle avait auparavant. (Applaudissements au centre droit et sur de nombreux bancs à droite. — Vives protestations à gauche et au centre.)

M. Raymond Schmittlein. Et c'est en République que l'on voit tout cela !

M. Jean-Marie Le Pen. Je laisserai à mes collègues... (Nouvelles interruptions à gauche et au centre.)

Vous pensez bien que vous ne me ferez pas taire. C'est peut-être la dernière fois que je parle à cette tribune. Je dirai ce que je pense.

M. le président. Monsieur Le Pen, le seul fait que vous soyez à cette tribune et que vous y donniez votre opinion, et très fortement...

M. Jean-Marie Le Pen. Difficilement, monsieur le président.

M. le président. ...prouve que cette tribune est libre, mais, pour vous faire écouter, je vous prie d'éviter toute provocation.

M. Jean-Marie Le Pen. Je ne provoque pas, monsieur le président, (Exclamations à gauche et au centre.) je dis ce que je pense ; je l'ai toujours dit ; je ne suis pas suspect d'avoir changé d'avis. (Applaudissements au centre droit et sur de nombreux bancs à droite.)

M. André Fanton. Mais si !

M. Jean-Marie Le Pen. Quand M. le Premier ministre a sollicité ici vos suffrages, et aussi le mien, j'ai eu l'occasion de lui dire que nonobstant ce qu'avait été le sénateur Debré, je ne lui accorderais pas ma confiance. (Interruptions à gauche et au centre.)

M. André Fanton. Parlez-nous de Poujade !

M. Raymond Schmittlein. On est en République ici et non pas dans le pays d'Hitler !

M. le président. Je demande à nos collègues d'écouter en silence. (Applaudissements à droite.)

J'ai déjà eu l'occasion de dire à l'Assemblée que le silence est à la fois une manière d'écouter et de manifester ses sentiments. Continuez, monsieur Le Pen.

M. Henri Trémolet de Villers. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Le Pen ?

M. Jean-Marie Le Pen. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Trémolet de Villers, avec la permission de l'orateur.

M. Henri Trémolet de Villers. Monsieur le président, je pensais que M. le président Motte n'était pas là, car il a l'habitude de siéger devant moi. C'est pourquoi, avec son autorisation maintenant...

M. le président. Avec l'autorisation de M. Le Pen.

M. Henri Trémolet de Villers. ... je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir demander à nos collègues de l'U. N. R. de respecter le droit de parole de tous ceux qui montent à la tribune. (Interruptions à gauche et au centre.)

Lorsque j'y étais personnellement tout à l'heure, je n'ai répondu à personne. On a cependant eu à mon égard des propos qui étaient de véritables menaces graves. (Exclamations à gauche et au centre.)

J'ai fait comme si je ne les entendais pas.

Qu'au moins le président de l'Assemblée veuille bien demander à ces messieurs et obtenir d'eux qu'ils laissent parler ceux qui sont à la tribune. (Applaudissements à droite.)

M. le président. Je comprends parfaitement le sentiment qui anime M. Trémolet de Villers.

Je lui ferai observer que je n'ai pas attendu qu'il l'exprime pour demander précisément à l'Assemblée d'écouter en silence. J'ai même fait à ce propos une digression dont j'espérais qu'elle détendrait l'atmosphère.

J'ajoute, Monsieur Trémolet de Villers, que si pendant votre discours les menaces dont vous faites état étaient parvenues jusqu'à la présidence, je me serais empressé de les relever et d'y mettre fin. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Le Pen a la parole.

M. Jean-Marie Le Pen. Je vous remercie, monsieur le président.

Mes chers collègues, puisque nous voici au moins au bout d'une étape sur le dur chemin du problème algérien, au moment où l'Assemblée nationale va, par la simple audition du rapport ministériel, prêter involontairement ou volontairement son concours aux accords d'Evian, je pense ce soir à tous les hommes et à toutes les femmes, musulmans comme européens, qui, en Algérie, sont étreints par l'angoisse, qui voient s'approcher du pouvoir la bande terroriste du F. L. N. dont ils connaissent les crimes et dont ils savent ce qu'elle est capable de faire.

M. Eugène-Claudius Petit. Et les inspecteurs de l'enseignement public !

M. Jean-Marie Le Pen. Je pense — parce que le cœur humain est aussi hiérarchisé — à ceux que je connais le mieux, que j'ai le mieux connus, à tous les hommes jeunes, les hommes de mon âge et surtout les hommes plus jeunes que moi sur lesquels j'ai pu exercer de l'influence et que j'ai poussés à s'engager et à aller se battre.

Cela, c'est mon drame personnel, mais c'est aussi un peu le drame de tout le monde, car beaucoup de ceux que j'ai poussés à partir en Algérie y sont morts.

Heureux morts qui sont tombés sous des balles ennemies, et heureux morts qui sont morts en croyant qu'ils avaient gagné ou qu'en tout cas ceux qui restaient derrière eux gagneraient pour eux !

C'est pour ceux-là que, quoi qu'il arrive demain, je combattrai toujours en faveur de l'Algérie française, parce que toute politique qui est contraire à celle de l'Algérie française est une politique de trahison et doit être combattue comme telle.

Qu'on n'oublie jamais cet aphorisme d'un journaliste de ce siècle : « La III^e République est née à Sedan, elle est morte à Sedan ; la IV^e République est née à Alger, elle est morte à Alger. La V^e République est née à Alger ». (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite du débat sur la communication du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie,
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)